
MEMORIAL

DES

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENEVE

Douzième séance - Mardi 15 septembre 1998, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger, maire, M. Alain Vaissade, Mme Jacqueline Burnand, M. Michel Rossetti, conseillers administratifs, Mme Françoise Erdogan, MM. André Kaplun et Jean-Pierre Oberholzer.*

Assiste à la séance: *M. Pierre Muller, vice-président.*

CONVOCATION

Par lettre du 2 septembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre et mercredi 16 septembre 1998, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du
Conseil municipal

1.Communications du Conseil administratif.

Néant.

2.Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Robert Pattaroni, renvoyé en commission le 13 septembre 1995, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal, art. 9, concernant la composition du bureau» (N° 19 A)¹.

Troisième débat

Le président. Le bureau a reçu un amendement du Parti démocrate-chrétien. Je donne la parole à Mme Ecuillon pour défendre cet amendement.

Mme Alice Ecuillon (DC). Effectivement, compte tenu aussi de la position des Verts que nous avons bien comprise, nous avons déposé un amendement à l'article 2, lettre b), qui est le suivant:

Projet d'amendement

«b) de veiller à la bonne marche des travaux du Conseil municipal; à cet effet, il convoque *s'il le juge nécessaire* tous les chefs de groupe une demi-heure avant la première séance de chaque session.»

Effectivement, cela allégera un peu le travail des chefs de groupe, mais il n'y a pas de doute que, dans certaines circonstances, dans certains cas, il sera toujours bon que le bureau puisse avoir des contacts privilégiés avec les chefs de groupe. C'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement en espérant qu'il sera accepté.

Il est vrai aussi qu'on pourrait dire que cela pourrait se faire sans que ce soit dans un projet d'arrêté, mais je pense qu'il y a des choses qu'il vaut mieux dire tout à fait clairement. Je vous propose donc d'accepter cet amendement.

¹ Rapport, (Mémo 10).

Projet d'arrêté: composition du bureau

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me permets d'intervenir parce que la position libérale consistant à vouloir conserver l'article 2 n'a pas été comprise. Nous persisterons et nous ne voterons pas l'amendement démocrate-chrétien, quoique cet amendement, fondamentalement, convienne. Mais j'aimerais quand même expliquer pourquoi il y avait cet article 2, parce que, apparemment, on a oublié. Dans le cadre des débats de la commission du règlement, il était apparu qu'il existait le souci de raccourcir les débats du Conseil municipal. Cette manière efficace consistait à confronter nos prises de position respectives de manière à constater que, dans la mesure où il y avait unanimité sur un point, que ce soit pour approuver une proposition, un rapport ou encore une proposition d'un conseiller municipal, il était alors vain d'avoir le débat et, dans la mesure où les chefs de groupe étaient d'accord avec cette proposition, le président du Conseil municipal annonçait simplement que le projet était approuvé à l'unanimité, renvoyé en commission ou au Conseil administratif et, à cette occasion, s'il n'y avait pas lieu d'ouvrir le débat, que le débat ne s'ouvre impérativement pas de la part du président.

Cet article 2 est effectivement, comme l'a souligné M. Perler, une contrainte bien inutilement lourde pour les chefs de groupe, mais cette contrainte, qui ne peut qu'embarrasser le chef de groupe a cet avantage évident, pour vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de gagner - on l'espère - un minimum de temps. Cet article 2 est en conséquence, à mes yeux, le seul bon article de cette proposition et c'est un peu à la lumière de l'article 2 que, pour notre part, nous acceptons la proposition dans son entier.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). C'est une proposition qui a été examinée par la commission du règlement. Un certain nombre de personnes dans cette salle se rappellent que, il y a un peu plus d'une législature, un groupe, dont je faisais partie, qui, au cours des quatre ans, trois fois avait été évincé du bureau, avait déposé une proposition. En effet, il avait pu participer juste une année au bureau du Conseil municipal comme secrétaire. Il faut

Projet d'arrêté: composition du bureau

dire alors que c'est avec un goût amer que j'ai dû subir le projet d'arrêté de M. Pattaroni à la commission du règlement, car il m'a rappelé certains souvenirs.

Comme j'ai vu qu'une grande majorité était acquise à ce projet d'arrêté - étant donné qu'on copie le Grand Conseil, dont la modification du bureau du Grand Conseil sera du même type, mais devra être approuvé par la population genevoise - j'ai pensé que, puisqu'on va dans la même direction que le bureau du Grand Conseil, pourquoi ne pas mettre en avant la même méthode de travail qui fait gagner un temps énorme. J'ai eu la chance de siéger au Grand Conseil dans la précédente législature, et je peux vous dire que tous les objets qui ne font pas l'objet d'opposition, mais qui sont, comme au Conseil municipal, annoncés par le bureau et renvoyés à telle et telle commission, tout cela se fait à la première séance. Les chefs de groupe seraient alors convoqués à 16 h 30 le mardi pour informer le bureau, sans entrer en discussion, que les propositions qui sont faites par le Conseil administratif, qui sont envoyées une dizaine de jours avant, sont renvoyées à telle ou telle commission suggérée par leur parti et le président ou la présidente du Conseil municipal annonce tout de suite où le parlement renvoie cette proposition. Je peux vous dire qu'il y aurait des dizaines et des dizaines d'objets du même type qui seraient renvoyés à grande vitesse. J'ai fait cette proposition à la commission du règlement en citant l'expérience que j'avais vécue au Grand Conseil, et je pensais que c'était quelque chose de primordial.

Par exemple, aujourd'hui, si le bureau avait eu une réunion avec les chefs de groupe, je crois que la communication du Conseil administratif qui nous a été transmises à 17 h concernant un arrêté du Conseil d'Etat qui donne entièrement raison au Conseil administratif sans discuter avec personne aurait fait l'objet d'un échange très profitable et très important en vue de trouver un dialogue avec les personnes concernées. Mesdames et Messieurs, si le projet d'arrêté de la commission du règlement est accepté, cela démontrera une ouverture et un dialogue.

Projet d'arrêté: composition du bureau

D'autre part, Monsieur le président, vous pouvez transmettre à M. Froidevaux que, s'il est trop occupé par sa fonction d'avocat, s'il est trop pris par le tribunal qui le convoque sans arrêt, il peut abandonner son poste de chef de groupe du Parti libéral. On gagnera du temps!

M. Guy Valance (AdG). Pour nous, Alliance de gauche, le temps ce n'est pas de l'argent, nous ne voulons pas d'un parlement expéditif et productif et c'est un peu le sentiment que nous avons lorsque nous entendons M. Froidevaux. Nous voulons un parlement efficace, qui soit une caisse de résonance de la cité et, en ce sens-là, nous remercions M. Pattaroni, parce que, effectivement, la proposition qui a été faite est une bonne proposition qui va dans le sens de plus de démocratie. Je pense que, entre les Verts et Mme Ecuwillon, quelque chose s'est trouvé qui nous semble aller vers plus de souplesse. Nous accepterons donc l'amendement proposé par Mme Ecuwillon et irons de l'avant.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts réaffirment qu'ils sont pour l'article premier, c'est-à-dire pour une représentation de tous les partis dans le bureau. Quant à l'article 2, vu que chaque parti est représenté dans le bureau, nous le trouvons inutile, mais, comme il semble qu'il y ait une majorité pour l'accepter, nous trouvons que l'amendement du Parti démocrate-chrétien est tout à fait acceptable, qu'il va dans le sens de liberté.

La seule chose à rectifier, si l'on veut être un peu formel, se trouve dans l'article 2, lettre b): en acceptant la phrase «s'il le juge nécessaire», il faudrait enlever le «tous» de «tous les chefs de groupe». La phrase serait: «il convoque les chefs de groupe s'il le juge nécessaire, etc.». A ce moment-là, les Verts accepteront l'amendement du PDC.

Le président. Nous allons d'abord voter l'amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien.

Mis aux voix, l'amendement est accepté à la majorité (quelques oppositions et une abstention).

L'arrêté amendé par la commission et par le plénum est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 9 et 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de huit de ses membres,

arrête:

Article premier. - La nouvelle teneur de l'art. 9 (composition du bureau) est la suivante:

Le bureau comprend un membre par parti et au minimum 5 membres, soit:

- a) le président;
- b) un premier vice-président;
- c) un deuxième vice-président;
- d) deux ou plusieurs secrétaires.

Art. 2. - La nouvelle teneur de l'art. 11 est la suivante:

Le bureau est chargé:

- b) de veiller à la bonne marche des travaux du Conseil municipal; à cet effet, il convoque s'il le juge nécessaire tous les chefs de groupe une demi-heure avant la première séance de chaque session.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

4.Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de Mmes Hélène Cretignier, Catherine Hämmerli-Lang, Marie Vanek, MM. Gilbert Mouron, Robert Pattaroni, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et François Sottas: «Pièces d'eau sur le domaine public de la Ville de Genève: mesures de sécurité» (PA-397)¹.

Le président. Je ne sais pas si c'est Mme Vanek qui veut défendre l'urgence - qui me paraît d'ailleurs assez évidente. Oui, Madame Vanek.

Mme Marie Vanek (AdG). Je ne veux pas dire grand-chose, si ce n'est que ce projet d'arrêté doit être traité avec la clause d'urgence, vu que ce projet d'arrêté met en sécurité la vie d'autrui. L'Alliance de gauche vous demande de voter l'urgence; le projet d'arrêté sera développé demain.

Mise aux voix, l'urgence est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. D'ici la séance de demain, je serais reconnaissant aux initiants de compléter leur arrêté d'un article prévoyant le financement.

¹ Annoncé, (Mémo 10, dans les communications du bureau)

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 3 356 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 3101 B, fe 3, Petit-Saconnex, sise place Châteaubriand, d'une surface d'environ 1448 mètre carré, propriété des Services industriels de Genève (SIG);
 - d'un crédit de 610 635,15 francs destiné à couvrir les intérêts dus aux SIG sur le capital d'acquisition, depuis la mise à disposition de la parcelle 3101 B, selon factures Nos 963 985 17 et 963 985 18;
 - d'un crédit de 120 000 francs destiné à couvrir les frais d'actes notariés, de mutation et d'enregistrement, émoluments divers,
- soit au total un montant de 4 086 635,15 francs (N° 272 A/B)¹.

Annexe

M. Roberto Brogginì, président de la commission des travaux (Ve). Concernant cet objet, à l'époque, nous avons reçu une proposition de plus de septante pages du Conseil administratif. Cet objet a été examiné en commission des travaux et nous avons pu autant entendre la Ville de Genève que les Services industriels, par la personne de leur président, M. Fatio, ainsi que le secrétaire général adjoint des SIG, M. Yves Duchemin.

Ce qu'on peut constater, c'est qu'entre ces deux collectivités publiques il y a eu des rapports que je qualifierais d'hallucinants. Sachant que la Ville de Genève est une collectivité publique et que les Services industriels sont également une collectivité publique - qui, à l'époque, appartenait à la Ville de Genève - on en est arrivé au point que la Ville de Genève reçoive des rappels pour un montant de 16 francs, alors

¹ Annoncé, (Mémo 10, dans les communications du bureau)

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

qu'elle paie aux SI des factures de plusieurs centaines de milliers de francs. Les SI facturent 16 francs sur des montants de 57 920 francs, parce qu'on n'a pas payé dans les délais impartis! On croirait avoir affaire au pauvre petit locataire qui n'a pas payé sa facture des SI.

A la suite de rapports de force qui, je le crois, ne sont pas sains pour l'évolution d'une collectivité, nous sommes arrivés à établir un rapport. Nous pouvons remercier M. Knechtli, d'une part, et Mme Linda de Coulon, d'autre part, pour leurs rapports où les positions sont bien tranchées.

Malheureusement, je crois devoir le dire, de telles situations ne devraient pas se produire, que ce soit pour la Ville de Genève ou pour le Canton, avec une autre collectivité. Voilà ce que je tenais à dire en préambule de cette discussion sur ce rapport de majorité et ce rapport de minorité de la commission des travaux.

M. Albert Knechtli, rapporteur de majorité (S). Très rapidement. J'ai essayé de relater la saga de Châteaubriand dans mon rapport. Je crois que c'est vraiment dans le préambule, dès le début de la discussion, que les rapports de force se sont établis et qu'on trouve déjà les conclusions du rapport en début de rapport. En ce qui nous concerne - je m'exprime en tant que rapporteur et également au nom du Parti socialiste - nous n'allons pas trop rallonger le débat, il nous semble que les choses sont dites et redites; pour nous, c'est le juste prix.

Je dois dire que je ne suis pas sûr que le peuple apprécie ce genre d'exercice qui consiste, entre deux collectivités publiques, à se livrer à de la surenchère - pour parler gentiment - à du racket - pour être plus méchant. En droit populaire, peut-être que la Ville finira au tribunal. Je ne peux pas admettre que les Services industriels qui, finalement, sont un service public, même si c'est une régie, fassent en l'espace de vingt ans une progression sur le prix du terrain qui, je vous le rappelle quand même, au départ était de 800 francs pour arriver à 5000 francs et qu'une commission arbitrale a ramené à 2300 francs. Mais le juste

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

prix, pour nous, c'est le montant que vous propose le rapport de la majorité de la commission.

Mme Linda de Coulon, rapporteur de minorité (L). Non, les Services industriels de Genève ne sont pas le duc de Brunswick! Cela nous l'avons tous bien compris.

Mais nous devons également nous rendre à l'évidence que, si nous ne votons pas ce soir le crédit, tel qu'il figure dans la proposition du Conseil administratif, les habitants du quartier des Pâquis ne sont pas prêts d'avoir leur petit parc de verdure.

Bien sûr, la Ville se trouve dans les chiffres rouges, mais l'Etat aussi et les Services industriels de Genève aussi. Le montant à payer peut paraître élevé, mais il a été fixé par un tribunal arbitral et, si nous voulons, nous, Ville de Genève, la parcelle Châteaubriand, nous devons passer à la caisse.

Tous les arguments, que ne manqueront pas de soulever tout à l'heure les ténors de la finance de ce Conseil municipal pour nous convaincre du contraire, ont tous déjà été analysés et soupesés par le tribunal et surtout, ces arguments n'apporteront aucune véritable solution.

Si nous votons un prix inférieur à celui fixé, rien ne peut obliger les Services industriels de Genève à vendre. Si la situation ne se débloque pas et que la Ville se décide finalement à entamer une procédure d'expropriation, nous savons bien que le montant de l'indemnité devra, de toute façon, tenir compte de la décision arbitrale.

Il est évident que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous voterons ce crédit, mais il n'y a pas d'autre issue possible, et cela le Conseil administratif le sait bien, puisqu'il a fini par nous présenter, en traînant les pieds il est vrai, une proposition prenant en compte le prix fixé par la sentence.

Contrairement à ce qui est évoqué dans le rapport de la majorité, les Services industriels de Genève ne feront pas une affaire avec cette transaction. Eux-mêmes ont payé le terrain à l'Etat 800 francs le mètre carré en 1978. Si l'on tient compte de l'augmentation du coût de la vie qui est d'environ 80%, plus un

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

rendement moyen de quelques pour-cent, l'on atteint le prix fixé par le tribunal avec des méthodes d'évaluation pourtant bien différentes.

Et puis, il convient de relativiser les choses. Les SIG ne sont-ils pas propriété de la Ville à raison d'un tiers, du Canton à raison d'un autre tiers et, enfin, des autres communes pour le tiers restant? Par le principe des vases communicants, la Ville ne sortira de toute façon pas perdante de cette opération.

En revanche, si nous obtenions ce terrain à un prix inférieur à sa valeur - mais nous savons bien que nous n'en avons pas les moyens - cela ne reviendrait-il pas à faire participer indirectement l'habitant de la commune de Bernex, de Meyrin, de Cartigny, de Peney ou, encore, de Vernier, au financement d'un terrain qui reviendra finalement à la Ville de Genève? Est-ce vraiment ce que nous recherchons? Nous pourrions débattre ce soir encore des heures sur le sujet.

Il est vrai qu'il a fallu des années aux représentants de la Ville et des SIG pour trouver une solution, que nous seuls sommes en mesure de concrétiser. Si nous voulons véritablement débloquer la situation, en permettant ainsi à la Ville de mettre un terme à son état de squatter... (*brouhaha*) puisqu'elle a quand même installé une école sur un terrain qui ne lui appartient pas et pour lequel elle n'a, à ce jour, pas encore payé de location. S'il est vraiment dans notre intention de faire bénéficier ensuite les habitants du quartier des Pâquis d'un petit parc de verdure, il convient de voter ce soir le projet d'arrêté tel qu'il figure dans la proposition N° 272 du Conseil administratif. Tout autre vote aurait pour conséquence de renvoyer les représentants de la Ville et des SIG à la case départ.

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). Cette affaire entre les Services industriels et la Ville de Genève est, osons le dire, grand guignolesque. Voilà deux collectivités qui ont pour but le service au public et qui se font la guerre pour une malheureuse parcelle

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

de 1448 mètres carrés. On aurait presque envie d'en rire si la plaisanterie ne se montait pas à 4 millions de francs.

Dès lors, quelle attitude devons-nous adopter? Accepter les délibérations du tribunal d'arbitrage et verser les 4 millions aux Services industriels et, ainsi, régler les problèmes une fois pour toutes - comme vient de le dire Mme de Coulon? Refuser purement et simplement la proposition ou, encore, voter le compromis proposé dans le rapport de majorité?

En ce qui concerne les démocrates-chrétiens, nous refusons de payer 4 millions, parce que, au moment où les Services industriels ont souhaité réaliser l'extension de la station de filtrage du Prieuré, l'Etat, la Ville de Genève, les habitants des Pâquis et les Services industriels étaient convenus que le solde de la parcelle serait affecté à un espace vert. Malheureusement, aucune trace écrite de cet accord, que je qualifierais de moral, existe, d'où les problèmes d'aujourd'hui concernant le prix de la parcelle. Cependant, il me semble pour le moins évident qu'une collectivité comme les Services industriels a un devoir moral et que, même si rien n'a été écrit, elle ne peut profiter de la construction d'une école, qui n'est pas n'importe quel type de construction, pour réaliser une opération financière sur le dos de la Ville de Genève.

Rappelons juste que la Ville de Genève a participé pour un montant de 3 millions à la construction du parking du Prieuré et a laissé édifier gratuitement la construction d'une cheminée d'équilibre enterrée sous la promenade du lac, avec exutoire direct au lac. C'est pourquoi il nous semble que la proposition qui est faite à notre Conseil par la majorité de la commission des travaux est déjà suffisamment généreuse et que nous voterons ce million et demi, mais en aucun cas plus.

Mme Michèle Künzler (Ve). J'ai défendu en commission une position plus extrémiste - si on veut - j'étais bien seule, mais j'ai réussi maintenant à convaincre mon groupe et je vais essayer de vous convaincre également. Il ne faut à aucun prix payer quoi que ce soit! En fait, il faut refuser la proposition du Conseil

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

administratif, mais aussi celle de la commission, qui, je le rappelle, ne peut pas être acceptée - et la rapporteuse de minorité l'a très bien dit - car les Services industriels n'ont jamais accepté de recevoir seulement 1 600 000 francs.

Ce qu'il faudrait savoir, c'est pour quelle perte il faudrait les indemniser, puisque, de toute façon, ils ont utilisé tous leurs droits à bâtir. Ce terrain était en zone non constructible, c'était un parc. Cette parcelle, comme l'a dit M. Bonny, a été moralement cédée, il n'y a pas de terrain constructible à cet endroit et, en plus, vu les stations de pompage qui sont à l'intérieur, à aucun moment on ne pourrait construire un immeuble à cause des vibrations. A mon avis, s'il fallait dédommager quelqu'un, ce serait plutôt les enfants des Pâquis qui n'ont pas eu leur Jardin Robinson, contrairement aux promesses qu'on leur avait faites.

Il faut aussi souligner le jeu assez trouble de la Ville. D'abord, elle insiste pour obtenir une autorisation pour une école provisoire, ensuite elle la construit, puis elle décide de la laisser en place, en dépit des promesses faites aux habitants, sans plan d'aménagement précis. On espère aussi lever la servitude qui grève la parcelle devant, afin de pouvoir construire une maison de quartier plus haute que trois étages.

Les Verts se demandent s'il n'y a pas anguille sous roche. Sous prétexte de tenir les promesses faites aux habitants de construire une maison de quartier et une crèche, le Conseil administratif nous demande d'acquérir une parcelle dont il n'aura peut-être pas besoin. Ne va-t-on pas vers une densification de ce périmètre à d'autres fins? La parcelle qui jouxte le Palais Wilson est l'une des plus belles de Genève, certainement fort convoitée. Eh bien, nous, les Verts, nous souhaitons qu'il y ait une école qui se construise à cet endroit, à côté du Palais des droits de l'homme, qui soit vraiment le symbole de Genève, le symbole de l'éducation et du droit à l'éducation. La seule issue à ce problème est de remettre les choses à plat, c'est-à-dire de remettre ce terrain, à terme, en zone de verdure.

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

Il est vrai que, au point de vue écologique, ce serait dommage de détruire une école, mais cette école est provisoire et elle durera ce que devraient durer les écoles provisoires, une dizaine d'années, et non pas, comme l'école Cayla ou Sismondi, quarante ans! Je pense qu'on ne peut pas voter ce soir l'acquisition d'une parcelle qui est normalement en zone de verdure sous prétexte qu'on en aura peut-être besoin. Il n'y a pas eu de plan d'aménagement sérieux qui a été proposé. La seule chose qu'on nous a montré comme plan d'aménagement, c'est la zone de Châteaubriand, avec un petit carré dans un coin et un rectangle dans un autre, le petit carré c'est la crèche, le rectangle c'est la maison de quartier. Excusez-moi, mais je trouve que ce n'est pas sérieux, c'est une désinvolture frappante dans ce dossier!

Maintenant, je pense qu'il faut refuser le rapport de majorité et le rapport de minorité. Si Mme de Coulon prétend que, finalement, la Ville sera gagnante, je crois que dans cette affaire ce sont les banques seulement qui seront gagnantes, parce que ni les SI, ni la Ville n'ont l'argent, il faudra l'emprunter - même si c'est pour se rembourser parmi. Je crois que, les seuls qui toucheront quelque chose, ce seront les banques, qui toucheront leurs intérêts!

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Nous avons un rapport très bien étayé: le rapporteur de majorité autant que la rapporteuse de minorité ont très bien expliqué un certain nombre de détails. Mon groupe n'est pas opposé à la proposition, mais il s'interroge. Je suis sceptique et assez surpris parce que, depuis que la Ville a cédé les SI à l'Etat, en 1971, au cours des années, je m'aperçois qu'elle est la grande perdante, car elle a hérité la Voirie de l'Etat et vous savez combien cela lui coûte chaque année. Mais nous devons entretenir notre ville.

En réalité, ne sommes-nous pas escroqués dans cette affaire, parce que nous étions les patrons des SI et nous les avons donnés, de gaieté de cœur, pour avoir quatre sièges au conseil d'administration. Cela - je peux vous le dire - me fait un peu sourire! Sans toutefois s'opposer à cette proposition, qui est

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

quand même importante par rapport à l'instruction publique, au quartier et aux habitants, il faut réfléchir et interroger les gens qui ont vécu le transfert des SI. Moi, en 1971, j'ai vécu cela ici, mais, comme je venais de commencer, j'avais, disons, écouté attentivement sans examiner tous les vrais détails.

Ce soir, on peut se dire: payons la facture, avalons la pilule. Ou alors les opposants, vous, Madame la rapporteuse de minorité, qui êtes enthousiaste pour le stade du Servette, comme il manque 5 millions pour construire le stade du Servette, refusez l'acquisition de la parcelle des SI et donnez 5 millions pour Servette. M. Hediger sera sauvé! Merci, Madame.

M. Guy Valance (AdG). Dans cette affaire, les Services industriels se comportent comme les plus bas spéculateurs que nous puissions imaginer. Leur attitude est absolument inqualifiable. Je rappelle que ce terrain, il y a quelques années, était un Jardin Robinson et que, maintenant, on articule le chiffre de 4 millions, etc. C'est consternant et effrayant de la part d'une régie publique qui, je vous le rappelle, continue d'avoir le monopole.

Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas accepter - et Mme Künzler a très bien développé l'ensemble du dossier - de céder à un chantage aussi obscène que celui que nous proposent les Services industriels. C'est scandaleux! Ce dossier est un dossier extraordinairement compliqué, il y a un certain nombre d'enjeux qui se posent sur la parcelle de Châteaubriand qui sont extrêmement importants. Je vous rappelle que des votes sont intervenus - on reviendra là-dessus plus tard - concernant une maison de quartier, une crèche, un groupe scolaire, un demi-groupe scolaire, etc., mais aujourd'hui nous ne pouvons pas accepter la transaction, le marchandage.

D'ailleurs, M. Fatio veut cultiver et améliorer la bonne image des Services industriels et il dit: «Je ne suis pas un marchand de tapis.» Le brave homme! C'est un gros lapsus, car il est véritablement ce soir un bas marchand de tapis et nous ne rentrerons pas dans ce marchandage.

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

M. Pierre de Freudenreich (L). M. Valance, comme à son habitude - vous lui transmettez, Monsieur le président - attaque les personnes et, en plus, quand elles ne sont pas là. Je crois qu'il faut remettre cette affaire dans son contexte.

Il est absolument fondamental de prendre en compte deux éléments. Le premier est de se demander ce qu'a proposé le Conseil administratif, en 1993, quand il a mis au point cette transaction entre les SI et la Ville de Genève qui pose problème aujourd'hui, pour régler le problème du prix d'achat du terrain. C'était Mme Burnand qui était responsable du dossier, on peut donc constater qu'elle a une part de responsabilité. Les deux collectivités publiques étaient convenues que, compte tenu des impératifs liés au délai, elles ne pouvaient pas résoudre le problème du prix et que, d'entrée de cause, s'il y avait désaccord sur le prix du terrain, elles se remettraient à la sentence d'un tribunal arbitral.

Je rappelle quand même qu'un tribunal arbitral fonctionne de la manière suivante. Il y a un juge professionnel et chaque partie choisit le juge qui va la représenter dans le débat, le tribunal arbitral analyse le dossier, tranche et détermine un prix. Et, normalement, dans une relation de droit privé, il n'y a plus de recours possible si les deux parties se sont mises d'accord pour régler un litige par le biais d'un tribunal arbitral, on est obligé de respecter sa décision. Cela, Monsieur Valance - vous lui transmettez, Monsieur le président - c'est le respect de la parole donnée, c'est le respect de l'écrit et je crois qu'ici nous nous devons de respecter les engagements des magistrats, surtout si c'est Mme Burnand qui, à l'époque, avait pris cet engagement.

Maintenant, on peut discuter de la décision du tribunal arbitral, se dire qu'ils ont mal calculé, qu'ils se sont trompés, qu'ils auraient dû faire autrement, que les paramètres pris en compte pour calculer ne jouent pas. Mais, si on reprend les chiffres, à l'époque, l'acquisition était de 800 francs le mètre carré et, si on ajoute l'indexation, qui correspond globalement à 80% ou 90% de la valeur au moment de l'acquisition du terrain par les Services industriels, en tenant compte d'un rendement normal -

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

c'est ce que le tribunal a pris en compte - eh bien, on arrive à peu près à la somme proposée aujourd'hui. Mais cela pose un problème, car il y a un problème de droit à bâtir.

Mesdames et Messieurs, pour ne pas passer pour des gens qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des paramètres du dossier, quel serait l'argument qui pourrait être opposable, qui pourrait expliquer que notre Conseil municipal ne tienne pas compte d'une décision d'un tribunal arbitral dont les juges ont été acceptés, choisis par le Conseil administratif? Le Conseil administratif a pris un certain nombre de décisions en notre nom, parce qu'il y avait urgence, et je crois que dans la gestion des affaires courantes de la municipalité, quand on est confronté à ce type de problème, je pense qu'il faut assumer.

Est-ce que, aujourd'hui, vous voulez prendre le même type de décision que l'Etat a pris vis-à-vis de l'acquisition des immeubles du journal *La Suisse*, en disant: «On va négocier, on va acheter le plus bas possible, ce n'est pas grave si ces immeubles représentent le deuxième pilier des travailleurs de la Suisse, on s'en fiche complètement, on est l'Etat, cela n'a aucune espèce d'importance.» Moi, aujourd'hui, je refuse! En tant que représentant du groupe libéral, je refuse qu'on ait ce type d'attitude, à savoir de «jouer sur la corde raide des finances municipales» pour ne pas respecter un accord qui a été pris par notre magistrature - qui, malheureusement, n'est pas là aujourd'hui et qui devrait défendre ce dossier. Je pense que ce serait bien qu'elle soit là, peut-être que M. Muller prendra la parole à sa place. (*Acquiescement de M. Muller.*) Il acquiesce, on verra ce qu'il nous dira et il y aura peut-être des surprises - parce que, en général, il dit le contraire de ce que je dis!

Sur ce dossier, il faut respecter nos institutions: des engagements ont été pris et je crois qu'il faut aller dans le sens de la proposition du Conseil administratif. D'ailleurs, s'il n'était pas d'accord sur cette décision et si cela lui posait un problème, il aurait proposé autre chose, ce qui n'est pas le cas.

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il est des moments palpitants dans la vie d'un conseiller administratif, en particulier lorsqu'il s'agit de défendre un dossier, comme l'a dit si justement M. de Freudenreich, qui provient, bien sûr, du département de Mme Burnand et qui, soit dit en passant, a largement passé la rampe du Conseil administratif, où je rappelle quand même à l'Alternative présente dans ce parlement que la gauche est majoritaire. C'est donc un projet de Mme Burnand et qui a été accepté par une majorité du Conseil administratif de gauche. (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, vous êtes en face d'un syndrome de non-décision et je crois que vous êtes également en face de la fin d'une saga qui n'a que trop durer. En effet, la proposition, telle qu'elle est soumise par le Conseil administratif et qui est reprise par le rapport de minorité de Mme de Coulon - dont je salue d'ailleurs l'implacable raisonnement tout à l'heure dans son argumentation - est la seule manière de terminer quelque chose qui dure depuis trop longtemps. En conséquence, je vous propose simplement de suivre la majorité de ce Conseil administratif, de suivre le projet d'arrêté tel qu'il est formulé dans le rapport de minorité de Mme de Coulon et de refuser, bien sûr, le rapport de majorité. En plus, vous, les défenseurs des espaces verts en ville de Genève, je vous fais remarquer que dans cette affaire personne n'est gagnant, personne n'est perdant, si ce n'est les habitants du quartier qui, eux, gagneront un espace vert.

Mesdames et Messieurs, je vous engage alors à suivre le raisonnement de Mme de Coulon, appuyé par M. de Freudenreich.

M. Albert Knechtli, rapporteur de majorité (S). J'ai entendu quelques propos qui m'obligent quand même à rappeler certaines vérités. Premièrement à M. Lyon, car nous étions au Conseil municipal en même temps en 1972, et j'étais rapporteur sur le rattachement des Services industriels, en quelque sorte, à l'Etat de Genève, sous forme d'une régie. Malheureusement, je le signale à M. Lyon mais je pense qu'il doit s'en rappeler, nous étions 35 conseillers au Conseil municipal, et je ne suis pas tout à fait

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

sûr que le Parti du travail - à l'époque, c'était son nom - et le Parti socialiste aient accepté de gaieté de cœur de se séparer d'une rente de situation de 4 200 000 francs qui existait depuis la loi de fusion. Effectivement, nous avons perdu, à cette époque-là, 4 200 000 francs et je crois me rappeler que le Parti socialiste et le Parti du travail n'étaient pas tout à fait d'accord avec cette forme de rattachement à l'Etat.

Ensuite, pour répondre à M. de Freudenberg, qui ne lit pas les rapports de majorité quand ils ne lui sont pas favorables - cela me paraît normal - je rappellerai que Mme Burnand lors de son audition en commission a donné la position du Conseil administratif, puisqu'elle était là pour cela, et ce ne sont pas tout à fait les mêmes propos que ceux de M. Muller.

(*Exclamations.*) Je suis obligé de le dire. D'entrée de cause, il semble qu'au Conseil administratif une majorité ait estimé que 2315 francs le mètre carré, c'était quand même un peu cher par rapport aux 800 francs. Et, à cette époque-là, Mme Burnand nous a lu une copie de lettre que M. Joye, en tant que président du Département des travaux publics de l'époque, avait adressée à M. Ducor, qui était à la place de M. Fatio, dans laquelle il disait qu'il trouvait la démarche curieuse, de la part des Services industriels, de vendre ce terrain à ce prix-là, alors que ces derniers l'avaient payé 800 francs le mètre carré à l'époque à l'Etat - on n'a malheureusement pas pu avoir cette copie et la joindre au rapport, mais elle aurait été significative. Je dois dire que même le Conseil d'Etat s'est un peu ému de cette situation, certains l'ont appelée «racket», d'autres «spéculation». En effet, on pouvait, avec un pareil écart, imaginer que ce n'était pas tout à fait le juste prix.

Le travail de la commission a consisté, non pas à spolier les Services industriels, mais à leur rendre ce qui leur est dû, en fonction d'une évolution, ce qui fait que ce ne sont pas 4 millions, mais 1,5 million que nous offrons pour cette parcelle. Ce sont les services de Mme Burnand qui ont calculé cette proportion, en tenant compte de tous les éléments y compris les frais de notaire. Donc, il ne faut pas venir dire que c'est une

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

proposition du Conseil administratif, nous avons auditionné la magistrature qui, à mon avis, représentait le Conseil administratif et qui nous a dit que le prix était surfait.

Dernier élément, quand ce plénum renvoie une proposition à une commission, cette dernière est chargée de formuler un préavis que ce plénum votera ou ne votera pas. Ce soir, après les interventions qui ont eu lieu, je suis à peu près convaincu que le préavis de la commission des travaux est de dire: «C'est trop cher, cela vaut 1,5 million, on s'arrête là, on paie et l'affaire est terminée.» Effectivement, on peut la terminer très vite ce soir, sauf si vous demandez un troisième débat, en versant le juste prix aux Services industriels pour une parcelle qu'ils n'ont pas le droit de vendre le prix qui nous est fixé, qui est trop élevé.

Mme Michèle Künzler (Ve). Je ne comprends pas très bien le raisonnement de certains libéraux qui disent que les habitants seraient perdants, qu'ils n'auraient pas droit à un espace vert. Les habitants sont déjà perdants et ce n'est pas en achetant le terrain pour 4 millions qu'il y aura un espace vert supplémentaire, au contraire on y laissera l'école, puisque c'est bien pour pouvoir laisser l'école qu'on veut acheter cette parcelle. Quant à nous, nous préférierions voir l'école ailleurs, qu'il y ait un vrai plan d'aménagement et que l'école soit sur les quais, au plus bel endroit.

Je pense aussi qu'un des arguments est de nous faire dire qu'on spolie quelqu'un, mais, dans cette affaire, à part la Ville, on ne spolie personne, c'est un terrain qui ne vaut rien. Il a été moralement donné à la population des Pâquis et s'il y a un arbitrage à faire quelque part, c'est peut-être au Conseil d'Etat, car qui a autorisé cette construction soi-disant illégale, qu'on peut qualifier de squat? C'est le Conseil d'Etat. S'il y a un arbitrage à faire quelque part, c'est là!

M. Guy Valance (AdG). J'entends des contradictions dans les rangs libéraux, puisque la rapporteuse de minorité, Mme de Coulon,

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

dit: «Les habitants n'en veulent pas; nous n'en voulons pas; tout le monde s'en fout, etc.», alors que M. Muller, notre ministre des finances qui est chargé plutôt de gérer d'une manière convenable les finances de la Ville, dit: «Nous, on veut payer le prix fort, on veut payer absolument 4 millions, on pourrait payer 1,5 million, mais on veut payer 4 millions parce que les SI ont le droit de toucher 4 millions, ce sont des spéculateurs et je crois qu'il faut servir les spéculateurs.» Il y a là une contradiction chez les libéraux que je ne comprends pas.

Maintenant, au-delà du gag que vous alignez ce soir, Mesdames et Messieurs du Parti libéral, j'aimerais vous dire quand même que les habitants attendent depuis de nombreuses années que ce dossier de Châteaubriand, que ce soit l'école mais aussi tout l'ensemble de la parcelle, aille de l'avant, d'une manière constructive et en fonction des besoins des habitants du quartier.

Maintenant, Madame de Coulon, vous qui êtes rapporteuse et, connaissant votre conscience professionnelle et politique, qui vous êtes renseignée, qui avez certainement rencontré les associations d'habitants du quartier - je n'en doute pas une seconde, vous avez fait ce travail - s'il vous plaît, ne dites pas d'âneries, car les habitants attendent vraiment que ce dossier aille de l'avant. Alors, chers amis libéraux, discutez entre vous, mais ne nous alignez pas des bêtises aussi consternantes.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne voudrais pas déflorer les délibérations du Conseil administratif, cela serait indécent. Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, vous devez savoir que, si une proposition parvient au Conseil municipal, c'est qu'elle a fait l'objet d'une discussion et d'une acceptation, en tout cas par une majorité du Conseil administratif. C'est le processus normal, naturel, pour amener un objet tel que celui-ci devant ce plénum.

Maintenant, Monsieur Knechtli, vous avez en partie raison, dans la mesure où il n'était pas très heureux ce soir de gloser sur le juste prix; il y a, je crois, des émissions de télévision qui font cela bien mieux que vous et nous. Cela, c'est évident. Par contre,

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

vous devez reconnaître une chose. Quand les deux parties en conflit décident d'aller devant un tribunal arbitral et que le jugement du tribunal arbitral n'est pas franchement très positif, il faut néanmoins l'accepter.

Et là, Monsieur Valance, permettez-moi de vous lancer un petit clin d'œil sur les finances municipales de la Ville de Genève. Croyez que je suis un garant de la gestion la plus rigoureuse des finances municipales et que je me réjouis de vous retrouver au budget pour voir dans quelles mesures vous allez continuer à dépenser, vous, l'Alliance de gauche, et en particulier Solidarités, des sommes incalculables. Je vous reprendrai donc avec plaisir à ce moment-là. Le prix de la parcelle des SI est peut-être élevé, j'en conviens, mais c'est le résultat d'un jugement du tribunal arbitral et on doit l'accepter.

Maintenant, Madame la représentante des Verts, je comprends votre désarroi, mais vous parlez toujours du passé, mais le passé est derrière et on ne peut pas tout le temps y revenir. Quant à la création d'une école sur une parcelle au bord des quais, je pense que, même si l'idée est sympathique, elle me paraît un peu utopique.

Mesdames et Messieurs, vous avez dit tout à l'heure que les habitants étaient perdants dans cette affaire. Je ne pense pas qu'ils le soient. Ils sont gagnants et je pense que la création d'un petit parc de verdure à cet endroit sera tout simplement une petite bouffée d'air frais que nous pouvons apporter avec bonheur aux gens dans ce quartier. Je préciserai, à l'intention des habitants du quartier, parce que j'aime bien les Pâquis et que j'aime bien les gens qui y habitent, j'ai aménagé un espace à l'intention des enfants et non plus à l'intention des voitures, rappelez-vous, il y a quelques mois de cela. Je pense aussi que les habitants de ce quartier ne sont pas dénués d'espaces verts, il leur suffit de faire cent mètres de plus pour se trouver au parc Mon-Repos le long des quais. Je pense que ce n'est pas si dramatique de devoir faire ces quelques mètres.

Mesdames et Messieurs, je persiste et je signe: le Conseil administratif souhaite que cette proposition passe comme elle a

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

été présentée, alors je vous propose, encore une fois, de voter le projet d'arrêté tel qu'il vous a été présenté par le Conseil administratif.

M. Pierre de Freudenreich (L). Deux précisions pour M. Knechtli - vous lui transmettez, Monsieur le président. La première, c'est que, pour réaliser une transaction quelle qu'elle soit, il faut être deux. Il ne suffit pas alors de poser 1,5 million sur la table pour que les SI soient d'accord de vendre le terrain, il faut que les deux parties soient d'accord. La deuxième précision est que, lorsqu'on compare des prix, on est obligé de tenir compte de l'indexation. Imaginez le montant de votre salaire, Monsieur Knechtli, s'il n'avait pas été indexé depuis vingt ans, je ne suis pas persuadé que vous seriez satisfait. On peut donc dire que dans le prix d'acquisition déterminé par le tribunal arbitral, il a été tenu compte de l'indexation, ce qui paraît parfaitement normal.

M. Roberto Broggin (Ve). Je me pose la question de savoir de quelle manière le Conseil administratif peut engager la responsabilité du Conseil municipal en décidant qu'un tribunal arbitral peut définir un prix et que, nous, nous ne sommes plus qu'une chambre d'enregistrement. Il me semble qu'à ce niveau-là le Conseil administratif s'est fait grugé, il s'est fait également grugé par le choix des juges de ce tribunal arbitral, ils étaient trois, dont deux du même parti, n'est-ce pas, Monsieur Muller? Cela me semble fort curieux et je vois là une très grave responsabilité du Conseil administratif qui ne met pas notre Conseil, Mesdames et Messieurs, face à nos responsabilités, mais qui le met face à une décision qui est déjà prise et qu'il n'a plus qu'à entériner. A quoi alors servons-nous? Vous pourriez peut-être prendre des décisions seuls, sans passer par nous. Je trouve ces procédés fort curieux.

Comme l'a dit une de mes collègues tout à l'heure, le Conseil d'Etat a accordé une autorisation de construire; la majorité du Conseil d'Etat, à l'époque, était monocolore - ou incolore, comme je préfère dire. Pour en revenir à nos promesses d'espaces verts,

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

à nos promesses d'équipements pour le quartier des Pâquis, je suis désolé, Monsieur le magistrat - je devrais pouvoir dire Mesdames et Messieurs du Conseil administratif, mais Mme Burnand brille par son absence et vous êtes, Monsieur Muller, le seul ici présent, je vous félicite d'être tout de même là - mais je crois qu'il n'y a eu que des promesses et, pour l'instant, pas grand-chose comme réalisation si ce n'est, fort heureusement, grâce à votre intervention, cet automne, un nouvel aménagement provisoire autour de la maison des enfants. Mais les habitants des Pâquis sont tout de même les grands perdants dans cette opération.

Brièvement, un peu d'histoire. Ces terrains appartenaient à la Confédération, il y avait le Prieuré, centre autonome, rasé par la police genevoise une vieille de Noël, alors que ce terrain n'appartenait pas encore au Canton. Ensuite, le Canton l'a vendu aux Services industriels. Et maintenant, les Services industriels, après plus de vingt ans... Quand cela a commencé je n'étais pas encore dans cette salle comme certains autres, j'avais 9 ans, je ne peux donc pas me rappeler du début de l'affaire, mais je me rappelle qu'en 1985, alors que j'étais chroniqueur dans un quotidien genevois, les habitants revendiquaient la réalisation d'un véritable Jardin Robinson, les promesses avaient été faites, mais on attend toujours leur réalisation. Vous pouvez alors comprendre la méfiance de certains au sein de cette assemblée et leur réticence à voter, tête baissée, cette demande de crédit de quelque 4 millions qui nous est présentée.

Voilà ce que je tenais à dire et je crois qu'il y a un racket des Services industriels - j'utilise ce terme et je l'assume - et je crois que le Conseil administratif a fait preuve de crédulité.

M. Bernard Lescaze (R). Une partie de ce débat me paraît totalement surréaliste. En effet, comme il a été rappelé, il faut être deux pour conclure un acte de vente et, finalement, nous avons parfaitement le droit dans ce Conseil municipal, quelle que soit la décision du tribunal arbitral, de fixer un prix de vente arbitraire et les Services industriels aurons, à ce moment-là, eux

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

aussi, parfaitement le droit de refuser de nous vendre le terrain, ce qui pourrait entraîner une cascade de procédures.

Je dois quand même dire qu'il n'y a pas que le Parti libéral qui fasse preuve de contradictions, prétendues, dans cette assemblée. J'aimerais rappeler ici à nos amis socialistes que, précisément dans un objet soumis à la votation populaire dans deux semaines, à savoir le triangle Rod/Soubeyran, aux Charmilles, ils ont accepté un prix d'achat de 950 francs le mètre carré pour deux parcelles destinées à un tout petit parc, sans la moindre protestation. Et, tout à coup, pour un terrain situé pratiquement au bord du lac, ils voudraient ne mettre que 800 francs le mètre carré!

Permettez-moi de dire, Mesdames et Messieurs, que, ou le Parti socialiste ignore totalement tout des réalités du marché immobilier, ou, quand cela l'arrange, il est prêt à payer le prix fort. Je crois que c'est bien la seconde solution qui est la bonne quand on voit les ténors de ce même parti demander qu'on achète, au centre-ville, un certain nombre d'immeubles pour y installer des associations proches de leur mouvance, alors même que la Ville possède déjà, comme l'Etat, d'autres parcelles. Nous sommes encore aujourd'hui saisis d'un projet de motion urgente à propos de la rue des Savoises qui nous le prouve. Alors que chacun balaye devant sa porte!

J'aimerais d'ailleurs rappeler au conseiller municipal écologiste toujours prompt à donner des leçons qu'il y a eu autorisation de construire du Conseil d'Etat et que, donc, contrairement à ce qui est affirmé, la construction est parfaitement légale et qu'elle n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucun recours. J'aimerais quand même préciser que le conseiller d'Etat qui a donné l'autorisation était M. Christian Grobet, alors membre du Parti socialiste. J'aimerais maintenant que chacun balaye devant sa porte et que chacun prenne ses responsabilités.

On peut très bien accepter le crédit tel qu'il est proposé par le Conseil administratif, on peut très bien accepter le crédit tel qu'il est proposé par la majorité de la commission et, peut-être, de ce plénum. Il faudra simplement savoir que, dans un cas, la

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

vente se conclura facilement et que, dans l'autre, il n'y aura, en tout cas dans une première étape, aucune vente. A chacun de prendre ses responsabilités dans l'intérêt des habitants qui, semble-t-il, d'après un conseiller municipal de l'Alliance de gauche, attendent véritablement cette acquisition.

Mme Christiane Olivier (S). Je ne répondrai pas à l'intervention de M. Lescaze, nous entrons en période électorale et on fait feu de tout bois. Nous inaugurons ce soir une bonne période à laquelle nous devons nous préparer.

Je reviens sur le sujet qui nous occupe ce soir pour répondre à M. de Freudenberg. S'il est vrai que le Conseil administratif se trouvait dans l'obligation de suivre la décision délivrée par le tribunal arbitral, il appartient à ce Conseil municipal d'avoir une option politique, et non pas juridique, et de dire quel prix il estime vouloir mettre pour cette parcelle. Quant à l'indexation, nous ne sommes pas ici dans une transaction de type privé, mais dans une transaction entre deux collectivités publiques.

Pour le surplus, je ne peux que relever ce que j'ai déjà dit en commission, c'est-à-dire que, s'agissant de deux collectivités publiques, je trouve indécent que les SIG veulent faire ni plus ni moins que de la spéculation avec ce terrain qu'ils ont payé 800 francs le mètre carré et sur lequel ils ne peuvent plus rien construire. Je trouve désolant de leur part de se cacher derrière la commission arbitrale alors que, dans tout avis de droit, il y a l'esprit et la lettre. Dans le cas présent, concernant l'esprit, on doit parler en termes d'objectifs, de services collectifs publics, c'est-à-dire qu'il s'agit de la construction d'une école. C'est pourquoi nous persistons à proposer de nous en tenir aux 800 francs le mètre carré, qui est le prix auquel les SIG ont acheté la parcelle et à 5% d'intérêts pendant les cinq ans pour la location de l'école, et de nous en tenir à une participation au prorata pour les frais de notaire et d'enregistrement.

Pour terminer, il est à relever que, contrairement à ce qu'a dit Mme de Coulon, je ne suis pas ici pour défendre les intérêts

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

du Canton, des SIG ou des autres communes, je suis ici et ma mission ici est de défendre les intérêts de la collectivité que je représente, c'est-à-dire la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle je vous prie d'accepter le projet d'arrêté proposé par la majorité de la commission.

Mme Linda de Coulon, rapporteur de minorité (L). Finalement, je me disais que j'allais renoncer à mon intervention, parce que c'est un sujet tellement politique que l'on pourrait en discuter durant des heures. Vous le savez, les SIG et la Ville de Genève ont mis des années pour tenter de trouver une issue à cette affaire. L'on entend beaucoup, de l'autre côté de la salle, parler de bonne ou de mauvaise foi. Là, évidemment, je vais dire des choses que je ne devrais pas, mais à un moment donné, vraiment, y'en a marre. Lorsque, en commission, la conseillère administrative vient tenir des propos en demandant qu'ils ne figurent pas au procès-verbal, alors, excusez-moi, mais où est la bonne foi? Du genre: «Je suis bien obligée de vous présenter cette proposition, mais ce prix il ne faut absolument pas l'accepter, il faut payer 800 francs le mètre carré et c'est tout.» Et de fournir tous les arguments aux commissaires.

Ensuite, je n'ai pas voulu débattre du prix mais, là aussi, les arguments sont nombreux. Si les Services industriels ont demandé d'abord 5000 francs, c'est parce que le terrain d'à côté a été vendu à un privé 10 000 francs; c'est 10 000 francs le mètre carré qu'a payé l'Hôtel Président pour le terrain dont il avait besoin!

M. Guy Valance - il n'est pas à sa place, mais il doit bien m'entendre quelque part - prétend qu'il y a une contradiction entre le fait d'affirmer: soit nous l'achetons au prix fixé par la commission arbitrale, soit nous n'en voulons pas. Je suis désolée, mais où est la contradiction? Il n'y a pas de raison de s'écarter du prix fixé par la commission arbitrale, auquel la Ville avait convenu de se soumettre, prix que nous devons de toute façon payer si on en arrive un jour à l'expropriation.

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Des remarques ou des interprétations ont été faites par certains intervenants qui ont parlé au nom de leur groupe. A cet égard, le *Mémorial*, qui rend compte des séances de notre Conseil au cours des années et des années, est donc très important. Nous avons été accusés à tort d'être des dépensiers, en comparaison de tous les autres qui étaient des gentils, etc., et le Conseil administratif n'a pas l'air d'être conscient du fait que tout paraît dans le *Mémorial*. Puisque alors nous sommes des dépensiers, je rappelle quand même que le Conseil administratif nous avait présenté ici un crédit de plus de 600 000 francs pour installer des écriteaux et que l'Alliance de gauche s'était opposée à cette dépense exagérée. Ce soir, on est accusé d'être dépensiers, alors que si on prenait l'option de Mme de Coulon on serait les meilleurs du monde! Mesdames et Messieurs, soyez un peu sérieux, le Conseil administratif est complètement divisé dans cette affaire, cela a été dit ouvertement et ce sera dans le *Mémorial*.

Je tiens à dire à M. Muller, qui nous a accusés, que lui, au moins, il a eu le courage de dire qu'il y avait une autre majorité au Conseil administratif qui était pour cette proposition. J'aimerais bien que d'autres magistrats aient la même attitude et disent: «Nous ne sommes pas d'accord sur tel ou tel point.» Mais, certains, jamais on ne les entend sur ce problème-là. Cela sera indiqué dans le *Mémorial* et vous verrez que, dans quelque temps, quand vous relirez certains points par rapport à d'autres objets, cela vous rendra service. Je peux vous dire que nous, Alliance de gauche, on était pour les économies et que le Conseil administratif ne l'était pas, car plus de 600 000 francs pour des écriteaux, à notre époque, vous permettez!

M. Didier Bonny (DC). Je serai bref, puisque passablement de choses intéressantes ont déjà été dites. Finalement, la question qu'on peut se poser est de savoir ce que «risque» la Ville de Genève si, ce soir, elle refuse la proposition ou si elle accepte seulement de voter 1,5 million. Eh bien, il faut bien le dire, elle ne risque pas grand-chose, parce que, tout d'abord, que les

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

SI exproprient l'école, cela paraît une chose invraisemblable. Donc, de ce point de vue là, on peut être tranquille. Puis, au mieux, ce qui peut arriver, c'est que justement le prix baisse, puisque là on trouve qu'il est beaucoup trop élevé. Il faut bien rappeler - cela a d'ailleurs été fait par M. Lescaze - que la décision de la commission arbitrale n'engage pas ce Conseil municipal, nous avons encore le droit de dire oui ou non. D'après ce qu'on a entendu sur certains bancs, on n'a pas cette impression-là, il faut donc le répéter: nous ne sommes pas pieds et poings liés par la décision de la commission.

Puisque j'ai la parole, j'ajouterai que l'école, sur la parcelle où elle est située, elle est très bien là. C'est vrai qu'on avait prévu, par rapport à la démographie du début des années 1990, qu'il faudrait un groupe scolaire entier et qu'à ce moment-là il faudrait le transférer sur la place Châteaubriand. Or, en tout cas pour l'instant, ce n'est pas le cas, le demi-groupe scolaire qui existe suffit amplement et le coin de verdure qui était prévu où il y a actuellement l'école, eh bien, cela ne sera pas difficile de le faire juste en face sur la place de Châteaubriand. Comme cela, les habitants seront aussi gagnants.

Dernière chose par rapport à l'attitude du Conseil administratif. Tout un chacun qui aura lu avec attention la proposition N° 272 aura bien pu lire, entre les lignes, que le Conseil administratif faisait cette proposition parce qu'il devait la faire et que, finalement, il s'en remettait au Conseil municipal. Non pas par souci de s'en laver les mains, mais simplement parce que c'est normal que le Conseil municipal puisse se prononcer sur un objet aussi important. On reproche assez souvent au Conseil administratif de faire peu de cas de notre assemblée, pour une fois, ne lui lançons pas la pierre.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Bonny, la fin de votre propos m'a fait plaisir, je vous en remercie. Quoiqu'il en soit, je crois que le Conseil municipal n'a pas été floué dans cette affaire - pour reprendre le mot de tout à l'heure de M.

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

Roberto Brogginini. Le Conseil administratif, et en particulier Mme Burnand, a toujours avancé dans ce dossier à visage découvert.

Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne la procédure au tribunal arbitral, je voudrais préciser ici qu'il est de la compétence du Conseil administratif de conduire les procédures, et non pas du Conseil municipal. Nous avons relativement peu de compétences comme exécutif de la Ville de Genève, mais, celle-là, nous l'avons en tout cas.

Maintenant, si vous acceptez l'arrêté ouvrant un crédit de 1,5 million, il y a beaucoup de chance pour que cela devienne un non-dépensé et, là, Monsieur Valance, je vous interpelle, je me réjouis déjà de ne pas dépenser ce 1,5 million, parce que cela restera dans la caisse. Je serais étonné que les Services industriels acceptent cela dans les semaines à venir, ce sera donc, en effet, une économie sur le montant des investissements.

Voilà où vous en êtes, je crois que vous avez tout compris sur ce dossier, vous vous êtes fait une opinion de part et d'autre et, Mesdames et Messieurs, je vous propose de passer aux votes.

Le président. Avant de passer aux votes, je donne encore la parole à M. Reichenbach.

M. Pierre Reichenbach (L). Merci, Monsieur le président, mais je voudrais vous dire que ce terrain de mésentente dans le Conseil municipal n'était rien quand, à l'époque, on ne devait même pas construire d'école! Pourquoi? Parce que les Services industriels ont dû complètement revoir leurs installations de chloration, raison pour laquelle la Ville de Genève a eu des problèmes à faire passer le projet d'école à cet endroit. C'est bon de le préciser pour le *Mémorial*. Je ne sais pas si vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, de cette l'époque où tout le monde croyait que la population des Pâquis allait être chlorée! Je voudrais dire que tous les problèmes inhérents à cette école sont inscrits dans le *Mémorial*, et je vous engage tous à lire les pages qui relèvent toutes les vicissitudes du terrain dont nous parlons ce soir, après un long débat.

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

Moi, à la limite, si je pouvais libérer ce terrain pour les enfants et mettre l'école ailleurs, je le ferais! Même que, quand nous avons voté le projet, il y avait un arbre, un if, et nous avons demandé de l'abattre, parce que les gosses mangeaient les petites baies particulièrement indigestes. Et je vous dis qu'on est encore pires que les gosses qui voulaient manger du if!

M. Albert Knechtli, rapporteur de majorité (S). Brièvement, pour M. de Freudenberg: SIP trop cher, SI trop bon marché! Je fais du style télégraphique. Il faut rappeler que le tribunal arbitral a descendu le prix de 5000 francs le mètre carré à 2300 francs le mètre carré, et il se trouve que la commission des travaux, qui a fait son boulot, en quelque sorte, à descendu le prix à 1059 francs le mètre carré, ce qui est un peu plus de 800 francs, mais pas tout à fait 2300 francs.

Puis, M. Lescaze, je ne sais pas pourquoi il nous a parlé de l'histoire de Soubeyran, parce que de toute façon son parti et le nôtre sont totalement d'accord sur cette affaire. Je pense que ce soir il a fait un peu de dissidence.

Deuxième débat

Le président. Je mets d'abord aux voix la proposition la plus éloignée, qui est celle du groupe écologiste, qui a proposé de refuser d'entrer en matière sur ce projet.

Je demande à ceux qui acceptent d'entrer en matière sur ce projet, que ce soit l'un ou l'autre des arrêtés, de lever la main.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition N° 272 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous pouvons maintenant passer au vote du projet d'arrêté amendé par la majorité de la commission. Cet arrêté, qui se trouve à la fin du rapport de majorité, devra être complété par les services du *Mémorial* par les articles 3, 4, 5 et 6, tels

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

qu'ils figurent dans le rapport de minorité, mais simplement avec les bons chiffres.

L'arrêté amendé par la majorité de la commission est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 39 oui contre 34 non (2 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la requête des SIG de céder à la Ville de Genève l'usage et la propriété de la parcelle 3101 B, fe 3, Petit-Saconnex, et de recevoir les intérêts courus portant sur le capital d'acquisition, depuis la mise à disposition de la parcelle;

vu le but poursuivi par cette acquisition, à savoir supporter la construction déjà effective du groupe scolaire provisoire de l'école Châteaubriand puis, une fois celui-ci démonté, réserver ce terrain à une zone de verdure et l'aménager comme telle par la suite;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. - La transaction est ratifiée et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. - II est ouvert au Conseil administratif un crédit global de 1 533 787 francs couvrant les trois volets de la transaction.

Proposition: parcelle des SIG à la place Châteaubriand

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l'article 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 533 787 francs.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. La dépense sera donc amortie conjointement au crédit de réalisation du demi-groupe scolaire déjà réalisé sur cette parcelle, dès 1998.

Art. 5. - Cette transaction ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments au Registre foncier, le projet scolaire étant déjà concrétisé par la construction du groupe scolaire provisoire de Châteaubriand.

Art. 6. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans la transaction visée sous l'article premier.

M. Pierre de Freudenreich (L). Nous demandons un troisième débat.

Le président. Etes-vous suivi par le tiers de l'assemblée? (*Des mains se lèvent.*) Bien, le tiers est respecté, le troisième débat aura donc lieu demain.

Proposition: pont de la Coulouvrenière

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 842 000 francs, ramené à 3 510 000 francs:

- pour 4 110 000 francs dont à déduire une participation de 600 000 francs des Services industriels de Genève, destiné à la réfection des deux trottoirs du pont de la Coulouvrenière;
- pour 332 000 francs complémentaires au crédit de 70 000 francs accordé par le Conseil municipal le 12 octobre 1993, destiné à la construction d'un escalier entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières (N° 316 A)¹.

Annexe

M. Roberto Brogginì, président de la commission des travaux (Ve). Cet objet a été étudié par la commission des travaux. Pour ma part, il y a juste un objet sur lequel je peux m'étonner. Les 332 000 francs complémentaires au crédit de 70 000 francs ont été refusés par la commission des travaux, parce qu'elle a estimé que cette somme était beaucoup trop élevée, alors qu'à la base le Conseil municipal avait voté 70 000 francs pour un escalier définitif qui, finalement, est devenu provisoire.

C'est pour cela que, par prudence, je me permets, en mon nom, de déposer une proposition d'amendement concernant le projet d'arrêté I, amendement qui consiste à ajouter un article 4 afin d'assurer la pérennité de l'escalier entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières, qu'il soit provisoire ou pas. On vous proposera de voter tout de même le projet d'arrêté II. La proposition d'amendement est la suivante:

Projet d'amendement

¹ «Mémorial 155e année»: Proposition, 3482.

Proposition: pont de la Coulouvrenière

«Art. 4. - Une liaison piétonne sera maintenue du côté amont entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières.»

Voilà ce que je tenais à préciser vu l'importance des plans piétons que notre municipalité désire mettre en place et le fait que nous avons de nouveaux arrêts de tramway qui sont situés à proximité directe du pont de la Coulouvrenière et du quai de la Poste, qui nous ont coûté plusieurs millions. Je vous propose donc d'ajouter la pérennité de l'escalier au projet d'arrêté I, quelle que soit la décision qui sera prise concernant le projet d'arrêté II - il sera visiblement refusé, vu les votes de la commission. Mais on pourra en discuter tout à l'heure dans le débat sur ce propos.

Premier débat

M. Pierre Reichenbach (L). Il y a cinq ans, j'étais le rapporteur des travaux lors de l'examen de la proposition en vue de la création d'un escalier et de la ligne du tram 13. A l'époque, nous avons demandé la possibilité de réaliser un escalier au pont de la Coulouvrenière. A l'époque aussi, pour voter quelque chose de cohérent, nous avons demandé à Mme Burnand, à ses services et aux mandataires, de nous indiquer quel serait le coût de l'escalier. Or, il y a cinq ans, je l'affirme et vous pouvez le lire dans le *Mémorial*, le prix de cet escalier avait été fixé à 70 000 francs s'il se faisait dans le cadre des travaux du pont de la Coulouvrenière.

Quelle n'a pas été ma stupéfaction de voir que ce crédit avait quintuplé. Je me pose alors une question - et j'aimerais bien qu'on me donne une réponse. Pourquoi n'a-t-on pas réalisé l'escalier à l'époque où nous l'avions demandé en commission et accepté dans ce Conseil municipal? Pourquoi ces travaux n'ont-ils pas été exécutés au prix qui nous avait été indiqué par les services?

Ce n'était pas la commission qui avait décidé de l'estimation du coût à hauteur de 70 000 francs, mais bien le Conseil

Proposition: pont de la Coulouvrenière

administratif, lequel nous avait indiqué en commission que l'escalier coûterait un maximum de 70 000 francs si on l'effectuait en même temps que les travaux. Je suis stupéfait et je demande formellement qu'on fournisse une réponse à ma question.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Broggin est accepté sans opposition (abstention du groupe libéral).

L'arrêté I amendé est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions).

L'arrêté II est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est refusé à la majorité (2 abstentions).

L'arrêté I est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 510 000 francs destiné à la réfection des deux trottoirs du pont de la Coulouvrenière.

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons

Proposition: pont de la Coulouvrenière

de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 510 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2000 à 2019.

Art. 4. - Une liaison piétonne sera maintenue du côté amont entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition: acquisition de parcelles au chemin
du Trait-d'Union et à l'avenue Soret

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 860 000 francs, réparti comme suit:

- 190 000 francs destinés à l'acquisition des parcelles 853, 854 et 855, feuille 32, Petit-Saconnex, sises 10, chemin du Trait-d'Union, propriété de Jean Frigerio SA;
- 670 000 francs destinés à l'acquisition de la parcelle 843, feuille 32, Petit-Saconnex, sise 17, avenue Soret, propriété de M. René Magnenat (N° 321 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Johner.

La commission des travaux, sous la présidence de M. Roberto Broggin, a étudié cette proposition lors de sa séance du 18 mars 1998.

Le rapporteur tient à remercier Mme Inès Suter-Karlinski pour la précision dans la tenue des notes de séance.

Lors de son audition, M. J. Perroud, chef du Service administration et opérations foncières, nous a fourni toutes les informations nécessaires concernant l'acquisition des parcelles comprises dans la proposition.

Des surfaces ont été réservées pour permettre de réaliser à terme un groupe scolaire complet (école Bourgogne-Soret), ceci dans le but de satisfaire les besoins du quartier qui va s'urbaniser dans les prochaines années (proposition du Conseil administratif N° 101 du 12 mars 1996).

Pendant ce temps, des pourparlers à l'amiable ont été engagés préalablement et durant la phase de l'élaboration des plans, de l'adoption du projet de loi et de sa publicité.

Aujourd'hui, l'on soumet à notre approbation deux accords portant sur l'acquisition de parcelles dont le prix a été fixé selon les critères adoptés par l'Office financier du logement.

Malheureusement, aujourd'hui, la Ville de Genève n'est même pas en mesure de construire un demi-groupe scolaire sur les parcelles

¹ «Mémorial 155e année»: Proposition, 3498.

Proposition: acquisition de parcelles au chemin
du Trait-d'Union et à l'avenue Soret

que les deux propriétaires respectifs ont accepté de vendre aujourd'hui, ajoute M. Perroud. Il reste encore 5 parcelles à acheter qui font actuellement l'objet de négociations entre la Ville de Genève et les propriétaires respectifs. C'est la raison pour laquelle ses collègues du Service d'architecture ont imaginé un premier projet d'implantation d'un bâtiment scolaire, dit provisoire, qui devrait toutefois déborder sur le chemin du Trait-d'Union et qui nécessiterait l'abattage de quelques arbres que le SEVE ne souhaiterait cependant pas abattre.

Un deuxième projet a été imaginé pour l'implantation de ce bâtiment provisoire sur la parcelle du bas destinée à un parc qui fait toutefois l'objet d'une servitude de non-bâtir mais qui ne nécessiterait pas l'abattage d'arbres. Il faudrait alors obtenir des habitants des immeubles voisins (ou des propriétaires) qu'ils acceptent de mettre entre parenthèses cette servitude de non-construire pendant un certain nombre d'années, soit pendant la durée des négociations pour l'achat des 5 autres parcelles nécessaires à la construction du groupe scolaire complet. La possibilité qu'une contrepartie soit demandée à l'acceptation éventuelle de cette dérogation n'est pas à exclure.

Discussion

Il ressort des question des commissaires qu'il serait plus facile de négocier avec le SEVE qui pourrait replanter d'autres arbres par la suite plutôt qu'avec les habitants des immeubles à proximité de ce futur parc.

Concernant les délais pour négocier l'achat des 5 dernières parcelles et la possibilité d'imposer, puisqu'il s'agit d'une utilité publique, M. Perroud indique qu'un quart de groupe scolaire est absolument nécessaire pour couvrir le besoin immédiat. Il est donc important d'avoir le bâtiment provisoire qui, en plus, donnerait à la Ville de Genève le ballon d'oxygène nécessaire pour continuer les négociations. Il est difficile de savoir aujourd'hui quelle sera la durée de ces négociations.

Il est possible d'imposer mais en offrant une contrepartie. L'utilité publique ne s'exerce pas sur la parcelle du bas. Un

Proposition: acquisition de parcelles au chemin
du Trait-d'Union et à l'avenue Soret

recours est possible de la part des propriétaires ou des locataires qui pourraient demander aux propriétaires une baisse de loyer.

S'agissant du prix d'achat des parcelles, M. Perroud rappelle la manière de procéder des collectivités d'entente avec l'OFL: le prix du terrain dépend de ce que l'on veut y construire, la zone de développement 3 étant adoptée au même prix que si on construit une école. Ensuite, la valeur de remplacement joue également un grand rôle

S'agissant des parcelles propriété de Frigerio SA, la villa ne valant absolument rien, le prix du terrain est donc de 650 francs le m².

Pour la parcelle de M Magnenat, le prix du terrain est de 350 francs le m² et le prix de la maison est de 600 francs le m³, moins 18% de vétusté.

Les deux villas sont vendues libres de tout objet mobilier et de tout occupant.

Coût de l'opération

	Fr.
- prix d'achat des parcelles 853, 854 et 855 avec construction (propriété Jean Frigerio SA)	180 000
- prix d'achat de la parcelle 843 avec construction (propriété M. René Magnenat)	645 000
- émoluments, frais de notaire, droits d'enregistrement, divers et imprévus, environ	35 000
Coût total des opérations	860 000

Référence au PFQ

Ce projet figure au plan financier quadriennal pour une part du N° 30.53.04.

Budget prévisionnel d'exploitation

Ces acquisitions n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5,5%, elle se montera à 47 300 francs.

Vote de la commission

Proposition: acquisition de parcelles au chemin
du Trait-d'Union et à l'avenue Soret

Au vu des explications et des réponses reçues, les membres de la commission des travaux vous proposent par 10 oui et 2 abstentions, sur 12 membres présents, d'approuver l'arrêté. (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif et les vendeurs soit la Société Frigerio SA et M. René Magnenat en vue de l'acquisition par la Ville de Genève, respectivement des parcelles 853, 854 et 855 pour le prix de 180 000 francs et la parcelle 843, feuille 32 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour le prix de 645 000 francs;

vu le but d'utilité publique poursuivi par ces acquisitions, à savoir la réservation de terrains nécessaires à l'édification d'un groupe scolaire complet dans le périmètre compris entre l'avenue Soret, le chemin du Trait-d'Union et la rue du Dauphiné;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Proposition: acquisition de parcelles au chemin
du Trait-d'Union et à l'avenue Soret

Article premier. - Les susdits accords sont ratifiés et le Conseil administratif est autorisé à les convertir en actes authentiques.

Art. 2. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 860 000 francs, frais d'actes, émoluments, enregistrement compris, en vue de ces acquisitions.

Art. 3. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l'article 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 860 000 francs.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier sous la rubrique «réserve de terrains». La dépense ne sera, par conséquent, pas amortie tant que le terrain n'aura pas été affecté à la tâche d'utilité publique mentionnée dans l'exposé des motifs, en l'occurrence la construction de l'école Bourgogne-Soret. A ce moment-là, les objets cités en titre seront transférés du patrimoine financier au patrimoine administratif et l'amortissement sera calculé conjointement à la dépense relative à la construction susmentionnée.

Art. 5. - Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier lors de la concrétisation de la réalisation du groupe scolaire.

Art. 6. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans les accords visés sous l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition: groupe scolaire de Peschier

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 20 527 000 francs, soit:

- un crédit de 17 899 000 francs destiné à la construction du groupe scolaire économique de Peschier, situé à l'intérieur du périmètre délimité par l'avenue Peschier, la rue Maurice-Barraud, l'avenue Dumas et le chemin des Pléiades, sur les parcelles 2006 - 2007 - 2008 - 2312 - 2313 - 2956 - 2957 - 3168, feuilles 71 et 77 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
- un crédit de 785 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et à l'aménagement d'une place de jeux;
- un crédit de 1 808 000 francs destiné à la rénovation du chalet sis avenue de Peschier 34, sur la parcelle 2009, feuille 77 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'à sa transformation pour recevoir des salles d'activités créatrices et l'appartement du concierge;
- un crédit de 35 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du chalet sis avenue Peschier 34 (N° 332 A)¹.

Annexe

Mme Corinne Billaud, présidente de la commission des travaux (R). Je ne veux pas allonger les débats, je reprendrai peut-être la parole au cours de la discussion. Simplement, j'aimerais remercier les services de Mme Burnand et les architectes qui ont été mandatés pour l'excellente présentation qu'ils ont faite de cette proposition que nous avons pu régler en une seule séance.

Premier débat

M. Roman Juon (S). Pour 20 millions, il faut quand même dire quelque chose. Premièrement, nous avons été très agréablement

surpris par la présentation de ce projet par les jeunes architectes Dupraz et Dupraz frère. Il y a très peu de temps que je suis à la commission des travaux, mais, de mémoire de ceux qui ont participé aux débats, il y avait très longtemps qu'un projet n'avait pas été aussi bien présenté.

Deuxièmement, ce qui est aussi très bien et qui est une première, c'est que cette école sera construite entièrement en bois. Je crois que aussi bien au Grand Conseil qu'ici, bien des élus sont intervenus dans ce sens et, maintenant, on peut avoir la garantie d'avoir un résultat extrêmement positif pour l'avenir. D'utiliser un matériau que nous trouvons entièrement chez nous est la meilleure façon de lutter contre la mort des forêts, comme on l'appelait à l'époque.

La présidence est momentanément assurée par Mme Alice Ecuwillon, première vice-présidente.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est un terme intéressant dans cette proposition, c'est le terme «économique». Effectivement, on peut acheter un crayon à un franc en disant que c'est une excellente affaire, mais, ensuite, on peut se dire: «Est-ce que j'ai besoin d'un crayon?» Si la réponse est oui, probablement que cela reste une bonne affaire, mais, si la réponse est non, un franc représente un coût qui est infiniment trop important.

Nous ne sommes pas devant l'achat d'un crayon, mais nous sommes devant la proposition d'une école, dont nous savons, pour beaucoup d'entre nous, que si nous posons la question: y a-t-il besoin, dans ce quartier, maintenant, de cette école? Eh bien, de par des gens du métier, que vous connaissez pour beaucoup d'entre vous, nous savons que la réponse est, dans l'immédiat, non. Est-ce que nous avons en ce moment la possibilité de procéder à ce genre d'investissement? Si c'est pour aider l'industrie de la construction, on pourrait dire oui; si c'est pour faire en sorte que les moyens mis à la disposition des élèves et, finalement,

¹ «Mémorial 155e année»: Proposition, 4226.

Proposition: groupe scolaire de Peschier

pour faire en sorte que les parents aient à côté de chez eux une école qui soit tout à fait pratique, on peut répondre qu'actuellement ce n'est pas du tout indispensable. D'ailleurs, nous qui sommes à l'aise par rapport à ces questions de relance et d'aide à la construction, nous avons bien d'autres propositions à avancer pour procéder à des investissements qui pourront être probablement plus utiles que celui-ci.

Je rappelle que, à plusieurs reprises, nous sommes intervenus pour dire que nous pourrions, ici comme ailleurs, construire une demi-école, comme on dit, qui, sans doute, pourrait être pour les parents à proximité tout à fait judicieuse. Mais nous savons que la souplesse des parents peut être parfois très grande, comme nous l'avons vu à Vermont, où toute une partie des parents ont dit: «Ecoutez, finalement, nous ne voulons pas d'école devant chez nous, nous préférons faire quelques centaines de mètres de plus pour aller conduire nos enfants ailleurs.»

En résumé, Monsieur le président... (*Remarque.*) Ah, Madame la présidente, excusez-moi, je n'avais pas levé la tête; en réalité le président n'a pas changé de sexe, c'est en fait le président qui s'est retiré pour faire place à une présidente.

Je pense qu'il faut inviter les personnes ici présentes, qui viennent d'avoir une longue discussion sur l'acquisition ou non d'un terrain pour 1,5 million ou 4 millions, qui auront d'autres longues discussions pour savoir si oui ou non il faut procéder à des acquisitions, à des investissements dans différents domaines, à dire tout de suite: suspendons cette proposition et nous y reviendrons quand il sera établi par le Conseil administratif qu'on ne peut pas faire autrement. D'ailleurs, je suis persuadé que le Conseil administratif considère que cette proposition est d'une importance extrêmement relative; la preuve de ce que j'avance est le nombre de conseillers administratifs qui sont à vos pieds, Madame la présidente, ce nombre montre bien qu'aucun d'entre eux ne considère que cette proposition est indispensable. La démonstration est faite. Mesdames et Messieurs des autres partis, soyez raisonnables!

Proposition: groupe scolaire de Peschier

Mme Michèle Künzler (Ve). Nous, on aime être raisonnables et, justement, on a bien étudié la proposition en commission: construire seulement un demi-groupe scolaire puis, éventuellement, rajouter des classes ultérieurement reviendrait plus cher.

C'est vrai que l'école entière n'est sans doute pas nécessaire dans l'immédiat, cela nous l'avons compris, mais dans ce quartier il y a d'autres besoins, et la typologie de l'école permettrait de louer trois ou quatre salles pour d'autres usages pendant un certain temps. Il ne s'agit donc que de trois ou quatre salles supplémentaires, et il vaut mieux prévoir de les construire maintenant que de les construire dans l'urgence plus tard, et à un coût plus élevé; c'est cela l'essentiel. C'est vrai que cette école est un peu trop grande, mais elle permettra aussi à la population de grandir.

Deuxième débat

L'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

L'arrêté II est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

L'arrêté III est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

L'arrêté IV est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

Proposition: groupe scolaire de Peschier

Annexe

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Proposition: dispositifs de recirculation d'eau
pour les fontaines

9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 997 000 francs destiné à équiper dix fontaines monumentales et le bassin du Mur des Réformateurs d'un dispositif de recirculation d'eau (N° 338 A)¹.

Annexe

M. Roberto Brogginì, président de la commission des travaux (Ve). Cet objet a été traité extrêmement rapidement par la commission des travaux, après les discussions de ce printemps au Conseil municipal et toute la saga développée dans le plus grand journal de la place, du moins en nombre de lecteurs. La commission des travaux s'est rendu compte du bien-fondé des décisions et des interventions de ce Conseil municipal, contrairement à l'avis d'une conseillère administrative, dont on relèvera, une fois de plus ce soir, l'absence fort remarquée. Ce sont des sujets qui lui tenaient à cœur.

Sans vouloir trop allonger, je dirai que nous, conseillers municipaux, pouvons voter les mesures d'économie qui sont proposées et les mesures de meilleure gestion de l'eau. Nous avons pu constater qu'il y avait un gaspillage important de l'eau, ressource naturelle de notre terre. Nous avons enfin des mesures, ce ne seront pas les seules, et je souhaite qu'à l'avenir ce Conseil se penche sur d'autres économies possibles qui seront réalisables avec l'eau potable. Je pense notamment aux balayeuses qui arrosent nos routes avec de l'eau potable, comme se plaît à le relever notre collègue Pierre Reichenbach, et je pense aussi, à terme, à l'eau utilisée par le SIS pour l'extinction des incendies, lorsque cela est possible bien entendu. Là, nous aurons d'autres opportunités de faire des économies. Si nous voulons faire des économies, nous le pouvons!

¹ «Mémorial 155e année»: Proposition, 4674.

Proposition: dispositifs de recirculation d'eau
pour les fontaines

La présidente. Avant de passer la parole à la rapporteure, je voudrais dire que Mme Burnand est dûment excusée pour la séance de 20 h 30. Madame Künzler.

Mme Michèle Künzler, rapporteure (Ve). Merci, Madame la présidente. Je suis très contente que cette proposition ait été votée à l'unanimité de la commission, mais le problème des propositions votées à l'unanimité, c'est qu'on n'en parle quasiment plus. En fait, c'est un projet important qui aura des conséquences énormes sur les frais de fonctionnement, puisque, si nous ne l'avions pas accepté, les achats d'eau pouvaient augmenter jusqu'à 2 millions en deux ans. Cela représente - d'ailleurs, c'est encore un problème avec les SI - une augmentation de plus de 50% qui nous incite à économiser dans tous les domaines possibles, d'une part pour des raisons économiques et, d'autre part, pour nous surtout pour des raisons écologiques, car c'est inutile de gaspiller de l'eau pour un bénéfice finalement pas très important.

Il y a un autre petit problème, que j'ai soulevé dans la dernière partie de mon rapport, ce sont les fontaines situées en fin de colonnes principales. Les SI aimeraient que nous les laissions fonctionner toute l'année, mais ils nous obligent à payer le prix de l'eau. C'est un petit clin d'œil à la discussion précédente, car voilà de nouveau un endroit où il est difficile d'admettre que la Ville doive payer l'eau qu'elle ne veut pas consommer, afin de rendre service aux SI!

Premier débat

M. Pierre Reichenbach (L). Ce soir, je dois le dire, je suis ému, car, dans le rapport parfait de Mme Künzler, il est indiqué quand ont débuté les débats sur l'eau et je peux vous confirmer qu'ils datent de seize ans! Il y a seize ans, on m'avait dit que j'étais farfelu et visionnaire et on se demandait même comment les oiseaux allaient pouvoir boire de l'eau à ces fontaines - n'est-ce pas, cher ami Bischof? Ce que je peux dire, chers collègues, c'est que si tous les projets prenaient autant de temps pour faire

Proposition: dispositifs de recirculation d'eau
pour les fontaines

passer une idée dans ce Conseil municipal, ce serait grave: celui-là, seize ans. On aurait pu économiser l'eau il y a bien longtemps, on n'a pas voulu le faire, puis on a mis la «compresse», on a continué de gaspiller et, enfin, l'objet a passé.

Il faut dire, Mesdames et Messieurs, que je ne pense pas qu'on paie l'eau au juste prix. Pourquoi ne la paie-t-on pas au juste prix? Parce que, dans certains pays voisins, cette même eau, que nous pouvons gaspiller chez nous, coûte - je fais la traduction en francs suisses - quelque chose comme 8 ou 10 francs le mètre cube. On en est donc encore bien loin. Chez nous, on a une parité: coût de l'eau et coût de l'assainissement. L'eau est facturée à peu près 2,31 francs; en réalité, elle coûte le double. Or on sait que les Services industriels vont augmenter ce prix et on sait aussi que le coût de l'assainissement va augmenter. L'avantage du système est que si on paiera la consommation effective de l'eau moins cher, on paiera aussi le coût de l'assainissement moins cher. Je pense que la démarche est extrêmement importante, parce qu'elle touche plusieurs secteurs de la consommation. Qui plus est, je pense qu'il y a un intérêt didactique de dire aux Genevois: «Enfin, on ne gaspille plus l'eau, on ne la met plus à la... poubelle.» Je dis exprès «à la poubelle» pour frapper, parce que je vous rappelle que 98% de l'eau était déversée à l'égout et c'était tout de même dommage, car, après, on devait la réépurer, parce que cette eau on l'avait à nouveau polluée.

Je voudrais aussi dire qu'il s'agit de 140 millions de litres d'eau; je ne sais pas si vous voyez à quoi cela correspond comme quantité, mais c'est phénoménal. Puis, malgré tout, en quatorze ans, les économies représentent près de 4 millions, ce qui est tout de même intéressant pour diminuer un budget, et quand on a des craintes de ne pas pouvoir boucler les comptes! Je pense aussi qu'il y aura d'autres possibilités de faire des économies avec l'eau. Je relance l'idée de combattre le lavage des routes à l'eau «minérale», quand on sait que dans beaucoup de villes on prélève l'eau d'un lac, d'un étang, et on lave les chaussées avec... bref...

Proposition: dispositifs de recirculation d'eau
pour les fontaines

Vous savez, chers collègues, la neige artificielle des pistes de ski qui sont aménagées à la montagne est fabriquée avec de l'eau des lacs de rétention, mais à partir d'eau potable. Je pense qu'on aura quantité de travaux à faire pour améliorer et affiner ces dispositifs, mais la première chose qui est à faire, c'est la réalisation du projet présenté aujourd'hui et je remercie les services pour que cela se fasse très rapidement. Et, surtout, chers collègues, je vous remercie d'avoir accepté la motion à l'origine de ce projet et d'accepter maintenant le projet d'arrêté qui nous est soumis dans le rapport de Mme Künzler, rapport qui est parfait à mon sens.

M. Roman Juon (S). J'interviens en mon nom propre et en précisant d'emblée que je ne suis pas du tout satisfait de ce résultat, mais je voterai comme mon groupe l'a décidé, c'est-à-dire que j'accepterai comme tout le monde ce projet.

Néanmoins, je voudrais quand même vous dire certaines choses. La première est le résultat navrant du nouveau réglage des fontaines. Ceux qui les regardent couler ont pu le constater, on dirait qu'elles sont toutes atteintes d'hypertrophie de la prostate. Je trouve que c'est un abus technologique. Le fond est sincère, vous voulez économiser de l'argent, mais vous oubliez ce qu'est l'eau que l'on peut boire directement à une fontaine. Par exemple, en Grèce, en Italie, l'eau est sacrée, on vous la donne, on ne vous la vend jamais dans les bistrots, dans le train ou ailleurs.

Mme Künzler, tout à l'heure, très brillamment, a parlé des Services industriels et de la place Châteaubriand et a déclaré que la parcelle, quand l'école sera démontée, devrait être donnée à la communauté sous forme de parc. Elle a entièrement raison, je partage son point de vue et je trouve que l'eau des SIG devrait aussi être donnée, la population ne devrait pas la payer, cela devrait être un dû pour tout le monde, mais on l'oublie complètement et on ne parle plus que d'argent et d'économies. On fait couler de l'eau recyclée dans les fontaines, mais, sur le plan même de l'éthique, de la poésie, ce n'est plus de l'eau;

Proposition: dispositifs de recirculation d'eau
pour les fontaines

autant mettre un fil en nylon et, quand on l'éclairerait le soir, cela ferait encore plus joli, cela donnerait l'impression que l'eau coule. Il existe des techniques qui font croire que c'est de l'eau, comme au théâtre ou dans les magasins.

Cela devient ridicule et je crie mon désaccord sur cette façon de faire. On est obnubilé par cela, on ne met pas les priorités là où il faut et je trouve que «nos» Services industriels - parce que c'est notre argent, jusqu'à nouvel avis - devraient au moins redistribuer cette eau gratuitement dans les fontaines et la répartir sur la communauté. Ce serait un peu plus intelligent que d'avoir des petits cliquets latéraux pour pouvoir faire couler un filet d'eau pour boire.

Mme Michèle Künzler, rapporteure (Ve). J'aimerais répondre à notre ami poète M. Juon. L'eau des fontaines n'est pas de l'eau de source, c'est une eau qu'on pompe dans le lac, qu'on nettoie et qui finit à l'égout. Je suis beaucoup plus matérialiste que M. Juon et mettre en circuit fermé de l'eau qui est déjà retirée du circuit habituel de l'eau ne me gêne pas. Si c'était de l'eau de source, on pourrait en reparler, mais, à Genève, c'est autre chose, on pollue de l'eau propre en la versant dans les égouts.

Deuxième débat

L'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur
l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: dispositifs de recirculation d'eau
pour les fontaines

arrête:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 997 000 francs destiné à des travaux pour l'installation de dispositifs de recirculation d'eau sur dix fontaines monumentales et le bassin du Mur des Réformateurs.

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 997 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2000 à 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 550 000 francs destiné à poursuivre la maintenance et l'exécution de la maquette au 1:500e et de la photogrammétrie de la ville de Genève, en tant que base de «modélisation» pour l'aménagement local (N° 352 A)¹.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Oberholzer

Sous la présidence de M. Pierre de Freudenreich, la commission de l'aménagement et de l'environnement a consacré sa séance du mardi 26 mai 1998 à l'étude de la proposition N° 352.

Les notes de séances ont été tenues par Mme Yvette Clivaz-Beetschen que nous remercions.

Présentation de la maquette par le Service d'urbanisme

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative, Mme Marie-José Wiedmer-Dozio, responsable du Service d'urbanisme et Mme Christine Rinza-Kunz, maquettiste.

Mme Jacqueline Burnand souligne que précédemment un montant figurait au budget de fonctionnement, mais que le Conseil municipal a considéré lors de l'examen du budget 1998 que cette réalisation relevait davantage d'un investissement.

Le Conseil administratif a donc déposé cette demande de crédit afin de maintenir la maquette en état et de poursuivre sa réalisation tout en fixant des priorités, compte tenu des difficultés budgétaires actuelles.

Cette maquette est un outil important et utile à l'activité des collectivités, qui permet de montrer et de projeter une vue d'ensemble des zones concernées par un changement d'aménagement.

¹ «Mémorial 155e année»: Proposition, 4693.

Proposition: maquette de la ville de Genève

Mme Marie-José Wiedmer-Dozio rappelle que ce projet remonte à 1976 et que le Conseil municipal décida la réalisation de cette maquette au 1/500e le 15 septembre 1981.

142 modules seront nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire de la Ville de Genève; à ce jour, 2/3 des modules sont réalisés.

En ce qui concerne les relevés photogrammétriques, 87% du territoire est archivé.

Au plan financier, 4,23 millions ont déjà été investis qui sont à répartir comme suit:

- 40% pour l'exécution des modules.
- 32% pour les relevés photographiques.
- 15% pour les dessins d'élaboration (mandats).
- 5% pour les études d'exécution.
- 5% pour la mise à jour
- 3% pour le matériel.

En raison de la situation financière de la Ville de Genève, le rythme des réalisations ralentira quelque peu en passant de 5 à 3 nouveaux modules réalisés par année et seules les zones les plus denses seront concernées ; ainsi le nombre total des modules sera de 120 au lieu de 142 initialement prévus ; toutefois la couverture photogrammétrique sera quant à elle achevée (restent 13%).

Le montant de 550 000 francs servira pour ces 5 prochaines années à poursuivre ces travaux et à la mise à jour des modules existants.

Outre la conservation des données urbaines topographiques, des gabarits des immeubles et de la végétation, cette maquette permet de simuler des projets d'aménagement. Les négociations avec les intéressés sont ainsi facilitées.

Le système modulaire permet de cas en cas de prêter un ou plusieurs modules.

Proposition: maquette de la ville de Genève

Un cahiers des charges concernant la confection des modules a été strictement établi, ce qui permet de confier la réalisation de ces modules à différents intervenants.

A l'heure de la simulation informatique en trois dimensions, la maquette garde néanmoins tout son intérêt car elle permet des angles de vue qu'ils n'est pas possible d'obtenir avec les ordinateurs.

Discussion

Lors de la discussion qui suivit la présentation faite par le Service d'urbanisme, la commission dans son ensemble se montra fort enthousiaste, mais regretta qu'une telle maquette ne soit pas davantage exploitée lors d'expositions publiques.

Un effort dans ce sens serait souhaitable, tout au moins en ce qui concerne l'information du public sur l'existence d'une telle maquette et des possibilités pour celui-ci d'y accéder.

Toutefois les 13 m² qui constituent actuellement cet ouvrage rendent difficile son exposition dans son ensemble et cette maquette reste avant tout un outil de travail fort utile pour les collaborateurs du Service d'urbanisme, ce qui ne permet pas d'envisager une exposition permanente.

De plus une mise à disposition plus large de la maquette entraînerait des coûts de transports et de surveillance.

Vote

A l'unanimité des 15 membres présents, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande d'approuver le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Guy Valance (AdG). Très rapidement pour dire que l'Alliance de gauche soutiendra ce projet, qui est un projet qui nous semble tout à fait ambitieux et, surtout, utile. Je tiens à prendre la parole ce soir pour dire que, pour nous, il est extrêmement

Proposition: maquette de la ville de Genève

important que cette maquette, qui, par ailleurs, est un instrument magnifique, puisse être véritablement utilisée par les architectes, par les promoteurs, par les gens qui ont un projet d'aménagement et qu'elle puisse être consultable également par les habitants. Cet instrument nous permettra réellement d'avoir un dialogue entre promoteurs et habitants sur des bases tout à fait novatrices. Cet instrument permettra, j'en suis persuadé, de traiter en amont des conflits qui pourraient apparaître lors, notamment, des plans localisés de quartier.

Je souhaite ce soir réellement mettre l'accent sur l'importance de ce travail. Je vous rappelle, entre autres, que ce travail se fait depuis de nombreuses années et que, sauf erreur, il reste 13% du territoire à inclure dans cette maquette. C'est important de pouvoir terminer ce travail. L'Alliance de gauche soutient donc ce très beau projet qui, de surcroît, sera, à notre sens, extrêmement utile à condition qu'on informe les habitants de son existence et qu'on leur donne l'accès à cette maquette.

M. Roman Juon (S). Cette maquette me fait grand plaisir, parce que c'est une affaire qui date de plus de dix ans, qui date de très longtemps et j'en étais un des promoteurs. C'est à la suite d'un voyage à Amsterdam avec la commission de l'aménagement, à ses tous débuts, que nous avons vu qu'Amsterdam avait une maquette à la disposition des habitants, et qu'elle était consultable en permanence - un peu comme le «relief Magnin» conservé à la Maison Tavel. C'est dans cet esprit-là qu'en commission de l'aménagement on a parlé de la maquette, ce qui a enthousiasmé tous les participants de la commission. Avoir tous ces éléments rangés méticuleusement dans des tiroirs n'est pas la meilleure solution, aussi faudra-t-il envisager, quand les jours seront meilleurs sur le plan budgétaire, voire avant, de trouver une salle où cette maquette puisse être exposée de manière permanente.

En effet, l'orateur précédent l'a bien relevé, il faudrait que lors de l'élaboration de projets d'aménagement on puisse la consulter de manière permanente. C'est vrai que, dans le triangle Rod/Soret, si on l'avait vraiment bien regardé, on aurait vu que

Proposition: maquette de la ville de Genève

l'espace vert vu d'avion, c'est autre chose que ce que certains photographes ont dépeint avec des photos truquées. Ne perdons donc pas de vue que cette maquette devrait être au plus vite mise en évidence, qu'il faudrait que le Conseil administratif fasse des propositions, par exemple pour trouver un lieu où cette maquette puisse être exposée de manière permanente.

M. Pierre Reichenbach (L). J'embouche la trompette de notre ami Juon pour dire que cette maquette est la meilleure des solutions qui soient pour présenter la ville de Genève. En effet, nous avons eu l'occasion en commission de l'aménagement de l'utiliser et nous avons pu nous rendre compte que cette maquette, qui est entièrement démontable et modulable, permet des visions sur les alignements de bâtiments, permet de mieux comprendre les plans d'aménagement. Je pense que tous les protestataires de tout poil devraient aller voir cette maquette et, avant de lancer un référendum contre une construction, aller voir comment elle s'insère dans les volumétries des bâtiments!

Récemment, nous avons eu la chance d'avoir cette maquette lors d'examen d'aménagements de quartiers, entre autres la Terrassière. Nous avons pu voir que la manière dont s'articulaient les constructions avait été particulièrement bien pensée par les services et par les architectes. Je pense que cette maquette est indispensable pour la Ville de Genève et, comme l'a dit M. Juon, il serait souhaitable que tout le monde puisse la voir. J'engage d'ailleurs les membres de ce Conseil à aller visiter cette maquette au Service d'urbanisme, chez Mme Wiedmer-Dozio, elle pourra vous expliquer comme elle fonctionne. En quelques mots, il s'agit d'un vaste «Lego», qui peut être modulé et qui permet de voir les chaussées comme elles sont, de voir les alignements des bâtiments comme ils sont et je vous garantis qu'il y aura beaucoup moins de refus de plans d'aménagement de quartier quand on pourra vraiment l'utiliser et que tout le monde aura pu la voir et même l'utiliser.

Proposition: maquette de la ville de Genève

M. Roger Deneys (S). Le lyrisme de MM. Valance et Juon m'inspire un petit commentaire. Effectivement, cette maquette est tout à fait utile et nécessaire, mais je pense qu'on pourrait même aller encore plus loin et, éventuellement, l'utiliser pour ne réaliser certains projets que sur cette maquette. Comme, par exemple, un parking à la place Neuve: au lieu de coûter 20 millions, il ne coûterait que le quarantième, c'est-à-dire 500 000 francs, ce qui serait beaucoup plus raisonnable et tout à fait suffisant!

Deuxième débat

L'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 550 000 francs destiné à la mise à jour des modules existants ainsi qu'à la photogrammétrie, au dessin et à la réalisation de quinze modules supplémentaires de la maquette de la Ville de Genève (échelle 1:500e).

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu aux dépenses prévues à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons

Proposition: maquette de la ville de Genève

de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 550 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1999 à 2008.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Je donne la parole à Mme Künzler concernant le point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire le troisième débat sur le rapport N° 353 A

Mme Michèle Künzler (Ve). Je vous propose de ne pas commencer maintenant le troisième débat, car il se fait déjà tard et nous serons plusieurs à prendre la parole sur cet objet. Je demande qu'on continue l'ordre de jour avec le point d'après ou avec les questions.

La présidente. Qui est d'accord avec cette proposition de repousser ce point à un meilleur moment? (*La majorité de l'assemblée lève la main.*) Il en sera fait ainsi.

La présidence est reprise par M. Daniel Pilly.

11. Clause d'urgence sur la motion de MM. Philip Grant, Marco Ziegler, Guy Valance et Didier Bonny: «Maison des associations: le temps d'aller de l'avant» (M-352).

Le président. Nous avons reçu cette motion urgente N° 352. Comme elle a été distribuée, je vous propose de nous prononcer maintenant sur l'urgence, afin que nous puissions la traiter demain, à la séance de 17 h, si l'urgence est acceptée. Je ne sais pas quel motionnaire veut défendre l'urgence, urgence qui paraît assez évidente d'ailleurs, vu ce qu'on a pu lire dans les journaux. Monsieur Ziegler.

M. Marco Ziegler (S). Oui, Monsieur le président, vous le soulignez à juste titre, la chose paraît relativement évidente, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Ce dossier a avancé de manière intéressante, vous l'avez tous constaté dans la presse, le Conseil d'Etat a réussi une bonne opération en se portant acquéreur de deux des parcelles concernées.

Le problème est qu'il reste encore, pour que le projet complet puisse être réalisé et qu'il ait une certaine viabilité tant pour les associations intéressées que pour le plan financier qui sera nécessaire pour la rénovation de ces locaux et pour la prise en charge des frais de fonctionnement, à acquérir des surfaces, en propriété par étage, qui sont situées sur le côté de la rue des Savoises.

Il était prévu, dès le début, que les deux collectivités publiques importantes, à savoir l'Etat de Genève et la Ville de Genève, soient plus ou moins partenaires dans cette opération et que la Ville, en tout cas, y mette également son écot. C'était l'objet d'un projet d'arrêté déposé au mois de juin par le groupe socialiste qui proposait une participation d'un million à charge de la Ville de Genève. Ce projet d'arrêté n'est aujourd'hui plus d'actualité, puisqu'il n'y a plus une opération conjointe: l'Etat a fait sa part, il reste maintenant à la Ville de Genève de faire la sienne. Le coût ne peut pas être articulé aujourd'hui.

Clause d'urgence: motion N° 352

L'important, ce soir ou demain, est de confirmer notre volonté que le Conseil administratif suive activement ce dossier, qu'il se manifeste à l'égard des vendeurs, parce qu'ils sont sur le marché et qu'ils ont annoncé clairement qu'ils pourraient traiter avec d'autres partenaires. Prendre donc contact avec les vendeurs, dire qu'il y a un intérêt possible de la collectivité publique Ville de Genève et entrer en négociation sur le prix. Si le prix résultant de ces négociations pouvait être considéré comme acceptable, il conviendra que le Conseil administratif revienne devant ce Conseil municipal avec un projet d'arrêté qui articulera des chiffres précis. C'est cela que nous souhaitons. Cela signifie réagir rapidement, parce que, le marché immobilier étant ce qu'il est, il se pourrait que cette opportunité échappe à la Ville de Genève, ou à l'Etat de Genève, ou à qui que ce soit; et, dans ce cas, une bonne occasion pourrait être perdue.

L'urgence ne portera donc que sur la volonté de réagir rapidement. Nous ne préjugerons pas de l'acquisition elle-même, dont l'opportunité sera à examiner à l'issue de la mise en route du dossier. Ce n'est donc, à ce stade, que la confirmation de la volonté du Conseil municipal que le Conseil administratif entre en négociations qui devrait ressortir de ce vote. Cela doit être décidé ce soir, car dans un mois il pourrait être trop tard et ce serait, évidemment, fort regrettable pour l'ensemble du projet.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Urgence, urgence, je ne vois pas pour ma part dans quelle mesure il y aurait urgence dans un dossier comme celui-ci. Dans la mesure où, d'abord, le Conseil administratif n'a besoin d'aucun mandat du Conseil municipal pour entreprendre des négociations, si tant est que cela serait nécessaire, et où, si le Conseil municipal entend donner à cet égard des instructions qui sont fermes, en l'état, l'examen de cette matière à la suite de l'ordre du jour paraît ne poser strictement aucun préjudice. Que des besoins existent, c'est une chose, mais, là, à nouveau, le Conseil administratif nous a fait la preuve de sa capacité de négocier utilement des acquisitions, nous a fait la preuve de sa capacité de négocier utilement des

Clause d'urgence: motion N° 352

prix et je comprends assez mal, à la suite du débat qu'on vient d'avoir, que l'on prétende qu'il puisse exister une urgence d'acquérir ces terrains quand on voit de quelle manière le Conseil municipal, dans un deuxième temps, est fort habile pour dire qu'il ne faut pas faire comme ceci, mais qu'il faut faire comme cela.

Là, le débat est un peu schizophrène et, pour ma part, si tant est qu'il faille débattre de cette matière, je suggère que nous en débattions dans la suite normale de l'ordre du jour.

M. Antonio Soragni (Ve). Nous avons été sollicités pour une proposition de participation à l'achat des immeubles de la *Suisse*, nous nous étions déjà prononcés à l'époque en disant que cet achat devait être piloté par le Canton, puisque la Maison des associations était une opération qui intéressait le canton dans son ensemble. Et, effectivement, le Canton vient de se porter acquéreur des anciens immeubles de la *Suisse*, et c'est très bien, mais il ne nous a pas encore dit qu'il voulait en faire une Maison des associations.

Je crois que l'Etat attend d'étudier la proposition des personnes qui veulent promouvoir cette Maison des associations, et je crois qu'il est raisonnable pour nous d'attendre les résultats de ces travaux, d'attendre la décision de l'Etat concernant ces immeubles. Si, à ce moment-là, effectivement il s'avère qu'il est nécessaire d'acheter ces deux immeubles supplémentaires, eh bien, la Ville pourra toujours participer à ces achats si il est fait la preuve qu'ils sont indispensables.

En tout cas, pour l'instant, nous, nous estimons qu'il n'y a pas d'urgence, puisque ces immeubles ne sont pas mis en vente, il n'y a pas de vente aux enchères qui est organisée comme c'était le cas pour les immeubles de la *Suisse*. Je crois donc qu'on a le temps de voir comment ce dossier va évoluer, comment l'Etat va décider de se comporter par rapport aux autres dossiers et il sera toujours temps, à ce moment, de prendre position sur l'avenir de ces deux immeubles dont il est question dans ce projet de motion urgente. Pour nous, il n'y a donc aucune urgence à se prononcer aujourd'hui.

Clause d'urgence: motion N° 352

M. Guy Valance (AdG). Foin de la raison et des raisonnables! Ce soir, il y a un signal extrêmement important et très concret que l'Etat de Genève nous a donné. Pour appuyer ce signal et appuyer la vocation à destination des associations de cet immeuble, il est urgent que ce soir la Ville de Genève, à son tour, donne une impulsion. C'est pourquoi, nous, nous soutiendrons l'urgence. Je vous rappelle qu'il est en train de se passer quelque chose d'important à Genève, c'est la création d'une Maison des associations; ce n'est pas rien, c'est un événement qui, en termes de citoyenneté, en termes de participation, en termes d'offre qui est proposée aux associations qui, je vous le rappelle, travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, est un acte très important de reconnaissance vis-à-vis du travail des associations. Je souhaiterais que ce soir nous puissions voter l'urgence de cette proposition.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, si vous permettez, j'aurais une question à poser aux proposant. En fait, cette motion, est-ce qu'elle remplace le projet d'arrêté N° 385, qui prévoyait d'affecter un million pour l'acquisition?

M. Pierre de Freudenberg (L). Ce dossier n'est pas nouveau, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Je suivrai les conclusions des préopinants, notamment Jean-Marc Froidevaux et le représentant des Verts. D'abord, il n'y a aucune urgence et, surtout, ce sont des questions qu'on a eu l'occasion de poser il y a un certain nombre de mois. A l'époque, nous avons conclu que la Ville de Genève serait prête à investir si ses finances étaient meilleures, mais l'argument principal était de dire qu'on n'arrivait pas à déterminer clairement le besoin de ces associations, car, en analysant un peu, on se rendait compte que tout était d'ores et déjà logique.

Une deuxième observation sur l'intervention de M. Valance. Il défend avec une grande vigueur, que je peux partager, l'importance de tenir compte de la vie des associations. On se rend compte que,

Clause d'urgence: motion N° 352

dès que les associations sont d'accord sur un sujet, tel que la place Neuve, l'Alliance de gauche se fait un plaisir de combattre leur décision!

M. Marco Ziegler (S). Juste une réponse à la question de M. Pattaroni. Oui, si cette motion était votée, quant au fond bien sûr, nous retirerions le projet d'arrêté N° 385 qui n'aurait plus d'objet, qui devrait être remplacé ensuite par une proposition venant du Conseil administratif, une fois les négociations abouties. Les conditions préalables sont évidemment le vote de cette motion et la confirmation d'une volonté claire du Conseil administratif d'aller de l'avant. Il faut dire que la Fédération des associations, qui mène le projet de Maison associative, a rendez-vous avec le Conseil administratif dans le courant du mois. Nous avons bon espoir que quelque chose se confirme, mais nous attendrons aussi d'avoir un retour d'information pour prendre une décision définitive.

Mise aux voix, l'urgence est acceptée par 29 oui contre 27 non (3 abstentions).

Le président. Nous prendrons donc cet objet demain à 17 h, après l'autre urgence que nous avons votée.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Je vous rappelle que, lors de cette séance, nous avons reçu deux objets pour lesquels l'urgence a été acceptée. Il s'agit du projet d'arrêté N° 397, de *Mmes Hélène Cretignier, Catherine Hämmerli-Lang, Marie Vanek, MM. Gilbert Mouron, Robert Pattaroni, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et François Sottas*: «Pièces d'eau sur le domaine public de la Ville de Genève: mesures de sécurité» et de la motion N° 352, de *MM. Philip Grant, Marco Ziegler, Guy Valance et Didier Bonny*: «Maison des associations: le temps d'aller de l'avant».

13. Interpellations.

Néant.

Questions

14. Questions.

orales:

Le président. Il nous reste juste le temps pour trois questions orales destinées exclusivement à M. Muller, pour le remercier d'être resté si longtemps avec nous! Monsieur Marquet.

M. Alain Marquet (Ve). Pour ma part, Monsieur le président, je ne m'en tiendrai pas à votre suggestion de ne m'adresser qu'à M. Muller, je m'adresserai à lui toutefois pour le prier de transmettre à M. Hediger la question que j'avais à lui poser ce soir, malgré son absence.

La question que j'avais à lui poser revient sur un sujet que j'avais déjà abordé le 27 janvier de cette année, à la séance de 17 h, quand j'avais demandé à M. Hediger la répartition des frais de la réfection du grand bassin des Vernets. J'attends toujours une réponse à cette question ainsi que quelques informations concernant le financement de la réfection des dites catelles du grand bassin. Les travaux ont commencé au début du mois de juillet, j'ai peine à croire qu'ils aient pu se faire sans une définition préalable des responsabilités. J'aimerais connaître enfin - et je ne suis sûrement pas le seul dans cette assemblée - quelle est la répartition définitive des responsabilités dans ce chantier. Merci, Monsieur Muller, de transmettre cette question à votre collègue.

Le président. Bien, cela sera fait, nous dit M. Muller, il vous sera donc répondu ultérieurement.

Mme Michèle Künzler (Ve). C'est une question qui s'adresse partiellement à M. Muller, puisque c'est au sujet de l'école provisoire au chemin des Ouches. J'en avais déjà parlé au mois de juin à Mme Burnand, mais, depuis, nous n'avons pas eu de nouvelles, ni en commission, ni ailleurs.

C'est au sujet de la démolition de quatre villas, selon l'information parue dans la *Feuille d'avis officielle*. Les habitants des villas concernées n'ont toujours pas été informés,

Questions

leurs baux ne sont pas résiliés. Qu'en est-il alors? La personne avec laquelle j'ai discuté, heureusement, est un citoyen conscient des besoins des enfants, mais pour ce qui est des habitants des trois autres villas, on n'en sait rien. Si on veut cette école provisoire, il faut résilier les baux de ces villas ou, au moins, avertir les gens qui y habitent.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Guy Valance (AdG). Merci à M. Muller d'être resté. J'ai trois courtes questions qui, en plus, ne le concernent pas, mais, comme je sais que M. Muller représente le Conseil administratif ici et comme je sais, d'autre part, que M. Muller à chaque fois transmet les questions - car j'ai déjà reçu des réponses - je ne vais pas me gêner de les poser.

La première concerne la Société générale de surveillance. Monsieur Muller, pouvez-vous examiner avec Mme Burnand ce qu'il en est, vu la déroute de cette société, des 500 000 francs que cette société a prévus pour l'aménagement de la place des Alpes. J'aimerais savoir si les choses sont, là, contenues et maîtrisées.

La deuxième question est une question qui concerne le parascolaire. J'ai vu, comme plusieurs d'entre nous, plusieurs annonces dans la presse concernant une résolution des communes genevoises qui s'oppose à l'initiative sur le retour à la gratuité de l'animation parascolaire. Cette annonce est signée par l'ensemble des maires et conseillers administratifs des communes genevoises. J'aimerais savoir si le Conseil administratif de la Ville de Genève - à majorité soi-disant de gauche - a participé à cette signature et si, donc, il est partie prenante de l'opposition à l'initiative sur le retour de la gratuité du parascolaire.

Ma troisième question est une question qui a trait à la liste des objets en suspens. Je l'ai lue, comme bien d'autres de mes collègues, et j'ai été «assis» par l'ensemble des objets pour lesquels le Conseil administratif n'a pas répondu, en particulier le département de Mme Burnand. J'aimerais savoir ce que compte

Questions

faire le Conseil administratif pour aller de l'avant et répondre aux motions et autres interpellations, questions, etc., qui datent de 1987, 1988, pour reconnaître le travail que fait ce parlement. Je vous remercie et je m'excuse d'avoir été si long.

Le président. Nous constatons tous avec plaisir que vous avez pu vous relever, Monsieur Valance - puisque vous étiez «assis» par l'ensemble des objets en suspens! (*Rires.*) La parole est à M. Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Valance, en ce qui concerne les objets en suspens, c'est vrai que la liste est effarante. Je ne sais pas ce que fait Mme Burnand en ce qui concerne ces objets-là, mais je peux vous dire que, dans mon département, nous profitons de la pause estivale où il n'y a pas de séance du Conseil municipal pour essayer de purger la liste des objets en suspens, d'une partie des questions et autres motions qui y figurent depuis quelques mois, voire quelques années. Et vous verrez que, tout prochainement, vous recevrez un certain nombre de réponses de mon département. Mais je me ferai le plaisir de rapporter votre question la semaine prochaine à Mme Burnand à propos de son département et je trouve que, en effet, étant donné qu'il s'agit de sa dernière année de législature, ce serait bien qu'un certain nombre de ces objets disparaissent.

Votre deuxième question concernait l'Association des communes genevoises et le retour du parascolaire gratuit. Je vous répondrai ceci: l'assemblée de l'ACG est une assemblée démocratique où se retrouvent des maires, des conseillers administratifs, des adjoints; cette assemblée décide et prend des positions. En l'occurrence, la Ville de Genève a trois représentants qui se déplacent en fonction des objets qui sont discutés à l'ACG, il s'agit de Mme Burnand, de M. Hediger, maire, et de M. Rossetti. Je ne suis pas en mesure de vous dire précisément ce qui s'est dit ou plus exactement, dans ce domaine-là, ce que M. Rossetti a voté; je lui poserai la question demain matin.

Questions

En ce qui concerne la SGS, Monsieur Valance, je pense que votre mot est un peu fort quand vous parlez de déroute. C'est vrai que les résultats financiers de la SGS sont, hélas, moins mirifiques qu'on pouvait le penser. Je suis interpellé par cette absence de résultat, parce que la SGS est un contribuable important de la Ville de Genève et que, malheureusement, les mauvais résultats semestriels de la SGS, pour le premier semestre 1998, auront une incidence désagréable sur la fiscalité de cette société et, bien sûr, sur la taxe professionnelle. Je ne connais pas l'incidence négative qu'il va y avoir, je ne peux donc pas vous le dire exactement, vous savez qu'il y a, heureusement, le secret fiscal et je doute que Mme Calmy-Rey me donne des renseignements.

Maintenant, puisque j'ai la parole, Monsieur le président, je profite de répondre à des questions. M. Dossan m'avait posé une question à propos des bons AK. (*Remarque de M. Dossan.*) Eh bien, Monsieur Dossan, vous m'aviez posé la question de savoir quelle était la validité des bons AK. Je vous réponds clairement qu'il s'agit de trois ans. En ce qui nous concerne, nous avons encore une année et quelques mois de bon, par rapport à la vente des actions Swissair qui s'est effectuée en 1997. Donc, l'an 2000 sera encore bon, mais cela diminue, puisque nous avons vendu une partie des actions en 1996.

J'ai encore une réponse à donner à Mme Ecuivillon. Madame Ecuivillon, vous m'aviez posé une question concernant un scooter aux armes de la Ville de Genève que vous aviez vu sur le trottoir.

Mme Alice Ecuivillon (DC). Je l'ai vu rouler en ville.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous l'avez vu rouler, c'est encore mieux, cela veut dire que le fonctionnaire qui utilise ce scooter, en tout cas, travaille. Ce scooter est propriété de la Ville et c'est un employé de la Gérance immobilière qui l'utilise pour se déplacer d'un immeuble à l'autre.

Questions

Le président. Merci, la séance est levée, je vous donne rendez-vous demain à 17 h.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Robert Pattaroni, renvoyé en commission le 13 septembre 1995, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal, art. 9, concernant la composition du bureau» (N° 19 A). Troisième débat
4. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de Mmes Hélène Cretignier, Catherine Hämmerli-Lang, Marie Vanek, MM. Gilbert Mouron, Robert Pattaroni, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et François Sottas: «Pièces d'eau sur le domaine public de la Ville de Genève: mesures de sécurité» (PA-397)
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:
 - d'un crédit de 3 356 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 3101 B, fe 3, Petit-Saconnex, sise place Châteaubriand, d'une surface d'environ 1448 mètre carré, propriété des Services industriels de Genève (SIG);
 - d'un crédit de 610 635,15 francs destiné à couvrir les intérêts dus aux SIG sur le capital d'acquisition, depuis la mise à disposition de la parcelle 3101 B, selon factures Nos 963 985 17 et 963 985 18;
 - d'un crédit de 120 000 francs destiné à couvrir les frais d'actes notariés, de mutation et d'enregistrement, émoluments divers,soit au total un montant de 4 086 635,15 francs (N° 272 A/B)
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 842 000 francs, ramené à 3 510 000 francs:
 - pour 4 110 000 francs dont à déduire une participation de 600 000 francs des Services industriels de Genève, destiné à la réfection des deux trottoirs du pont de la Coulouvrenière;

- pour 332 000 francs complémentaires au crédit de 70 000 francs accordé par le Conseil municipal le 12 octobre 1993, destiné à la construction d'un escalier entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières (N° 316 A)

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 860 000 francs, réparti comme suit:

- 190 000 francs destinés à l'acquisition des parcelles 853, 854 et 855, feuille 32, Petit-Saconnex, sises 10, chemin du Trait-d'Union, propriété de Jean Frigerio SA;
- 670 000 francs destinés à l'acquisition de la parcelle 843, feuille 32, Petit-Saconnex, sise 17, avenue Soret, propriété de M. René Magnenat (N° 321 A)

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 20 527 000 francs, soit:

- un crédit de 17 899 000 francs destiné à la construction du groupe scolaire économique de Peschier, situé à l'intérieur du périmètre délimité par l'avenue Peschier, la rue Maurice-Barraud, l'avenue Dumas et le chemin des Pléiades, sur les parcelles 2006 - 2007 - 2008 - 2312 - 2313 - 2956 - 2957 - 3168, feuilles 71 et 77 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
- un crédit de 785 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et à l'aménagement d'une place de jeux;
- un crédit de 1 808 000 francs destiné à la rénovation du chalet sis avenue de Peschier 34, sur la parcelle 2009, feuille 77 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, ainsi qu'à sa transformation pour recevoir des salles d'activités créatrices et l'appartement du concierge;
- un crédit de 35 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du chalet sis avenue Peschier 34 (N° 332 A)

9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 997 000 francs destiné à équiper dix fontaines

monumentales et le bassin du Mur des Réformateurs d'un dispositif de recirculation d'eau (N° 338 A)

10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 550 000 francs destiné à poursuivre la maintenance et l'exécution de la maquette au 1:500e et de la photogrammétrie de la ville de Genève, en tant que base de «modélisation» pour l'aménagement local (N° 352 A)
11. Clause d'urgence sur la motion de MM. Philip Grant, Marco Ziegler, Guy Valance et Didier Bonny: «Maison des associations: le temps d'aller de l'avant» (M-352)
12. Propositions des conseillers municipaux
13. Interpellations
14. Questions

La mémorialiste:
Marguerite Conus